



UNE PLATE-FORME POUR LES ACTEURS DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES RELATIFS AUX FORETS ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES SOUS-REGIONS DE L'EAC ET DE L'IGAD



DOCUMENT DE TRAVAIL DU FORUM FORESTIER AFRICAIN

© African Forest Forum 2014. Tous droits réservés. African Forest Forum. Avenue Gigiri. P.O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya. Tel: +254 20 722 4203. Fax: +254 20 722 4001. Site web: www.afforum.org

Photo de couverture: African Forest Forum

Citation: Milimo, P.B. 2014. Politiques, stratégies et programmes relatives aux forêts et au changement climatique dans les sous-régions de l'EAC et de l'IGAD. African Forest Forum, Working Paper Series 2(18), 57 pp.

Avertissement

Les terminologies utilisées et les données présentées dans cette publication ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du Forum Forestier Africain sur le statut juridique ou les autorités de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de leurs frontières ou les limites de leur système économique ou de leur niveau de développement. Des extraits peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit dûment citée. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Forum Forestier Africain.

Traduit de l'Anglais par: New Alliance Publishers.

Politiques, stratégies et programmes relatifs aux forêts et au changement climatique dans les sous-régions de l'EAC et de l'IGAD

Milimo P.B.

Table des matières

Table des Matières	ii
Liste des Tableaux.....	iii
Liste des Figures	iii
Sigles et Abréviations	iv
Résumé	vii
CHAPITRE 1 Contexte.....	1
Introduction	1
Termes de référence.....	3
Méthodologie.....	4
CHAPITRE 2 Foresterie et Changement Climatique dans l'EAC et l'IGAD.....	5
L'EAC et les instruments politiques sur la foresterie et le changement climatique.....	6
L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	16
CHAPITRE 4 Accroître le rôle et les avantages des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes de l'EAC et de l'IGAD relatifs au changement climatique basés sur les forêts	37
Mesures et approches nécessaires pour accroître le rôle des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.....	38
Aspects genre dans les projets gérés au niveau communautaire	40
CHAPITRE 5 Conclusions et recommandations	45
Conclusions	45
Recommandations	47
REFERENCES	50

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les piliers de la politique de changement climatique de l'EAC et de leurs zones de soutien ; et les cibles prioritaires.....	8
Tableau 3 : Objectifs, activités et progrès dans la mise en œuvre de l'EAC-PE&NRM	11
Tableau 4 : Objectifs, activités et mise en œuvre des progrès de l'EAC-PSDLVB	12
Tableau 6 : Projets opérationnels du MDP et les projets MDP dans le futur dans l'EAC et l'IGAD État (Sources: Jarso, 2012; PNUE Risoe, 2013.)	15
Tableau 7 : Objectifs, activités et progrès dans la mise en œuvre de l'IGAD-E&NRS.....	20
Tableau 8 : Objectifs, activités et progrès de la mise en œuvre de l'ICPAC.....	21
Tableau 9 : Objectifs, activités et progrès dans la mise en œuvre de l'IGSD-SDPS	24
Tableau 10 : Risques liés aux changements climatiques potentiels et de leurs effets sur les femmes (UNDP, 2010)	31

Liste des figures

Figure 1 : Carte montrant la <i>Corne de l'Afrique</i> et les pays qui constituent les Etats partenaires de l'EAC : le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda; et les pays membres de l'IGAD: Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan, le Sud Soudan et l'Ouganda (Giessen, 2011).	3
Figure 2 : Carte montrant les Etats membres de IGAD (Source: http://www.igad.org/).	17

Sigles et abréviations

AfDB	Banque Africaine de Développement
AFF	Forum Forestier Africain
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
AMESD	Surveillance de l'Environnement pour un Développement Durable en Afrique
ASARECA	Association pour le Renforcement de la Recherche Agricole en Afrique du Centre et de l'Est
UA	Union Africaine
CBA	Community-Based Adaptation
CBO	Community Based Organization
CCCU	Unité de Coordination des Changements Climatiques
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CER	Communauté Economique Régionale
CFA	Association Forestière Communautaire
COMESA	Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe
COP-15	Conférence des Parties à la CCNUCC No. 15
DRR	Réduction des Risques de Catastrophes
EAC – CCMP	East African Community Climate Change Master Plan
EAC – CCP	East African Community Climate Change Policy
EAC – CCS	East African Community Climate Change Strategy
EAC	East African Community
EAC-CCF	East African Community Climate Change Framework
EAC-PSDLVB	Protocol for Sustainable Development of Lake Victoria Basin

EAC-TEAGSR	Trans-boundary Environmental Assessment Guidelines for Shared Ecosystems in East Africa
EALA	East African Legislative Assembly
EIA	Evaluation de l'Impact Environnemental
GES	Gaz à Effet de Serre
GEW	Green Enviro-Watch
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat
GoK	Government of Kenya
GPF	Gestion Participative des Forêts
ICPAC	Centre de l'IGAD pour les prévisions et les applications climatiques
IGAD	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
IGADD	Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement
IK	Indigenous Knowledge
LVEMP	Lake Victoria Environment Management Programme
MAAN	Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National
OMDs	Objectifs du Millenaire pour le Développement
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEMR	Ministry of Environment and Mineral Resources, Kenya
MRV	Surveillance, Notification et Vérification
NAP	Plans Nationaux d'Adaptation
NC	Communications Nationales
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation
PMA	Pays les Moins Avancés

PNUD-FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement du Programme des Nations Unies pour le Développement
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Des forêts
SADC	South African Development Community
SIG	Système d'Information Géographique
TOFNET	Trees on Farms Network
UNCBD	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
UNCCD	Convention des Nations Unies pour la lute contre la Desertification
UNEP Risoe	UN Centre for Energy Climate and Sustainable Development
UNEP	United Nations Environment Programme
US	United States of America
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine
WEEF	Women's Entrepreneurship Economic Fund

Résumé

Ce rapport a été commandité dans le cadre d'une étude plus globale menée par le Forum Forestier Africain (AFF), afin d'examiner les plans et programmes régionaux relatifs aux populations, aux forêts et aux changements climatiques par les États de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD). L'EAC et l'IGAD sont deux institutions sous-régionales qui se différencient par les lois qui les ont instituées. L'EAC a été créée en vertu d'un traité tandis que l'IGAD a été créée par un accord. Ces différentes méthodes de mise en place semblent avoir une incidence sur la façon dont les deux institutions fonctionnent, comme en témoignent les différences entre ce que font les secrétariats de l'EAC et de l'IGAD en matière de changement climatique.

L'EAC a réalisé plus de progrès que l'IGAD dans la mise en œuvre des programmes relatifs au changement climatique. Par exemple, l'EAC a élaboré et adopté des instruments en matière de changement climatique pour guider et coordonner la mise en œuvre des programmes dans les pays partenaires, ce qui n'est pas le cas de l'IGAD. En outre, le nombre de programmes relatifs au changement climatique et programmes connexes sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, les instruments politiques de conservation, et les projets MDP et d'application des MDP approuvés sont plus nombreux dans les États membres de l'EAC que dans ceux de l'IGAD, sauf pour le Kenya et l'Ouganda dont les adhésions se chevauchent dans les deux Communautés Économiques Régionales (CER).

Principaux résultats

Tous les États membres de l'EAC et de l'IGAD ont signé et ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto sur le changement climatique et, comme exigé, ont soumis leurs rapports PANA et MAAN. Toutefois, seule l'EAC a élaboré de politique, stratégie et plan relatif au changement climatique, proposé la création d'un Fonds pour le changement climatique, et est entré dans une collaboration régionale sur le changement climatique avec le COMESA. Au niveau national, seul le Kenya a élaboré une stratégie sur le changement climatique, a établi une Unité de Coordination contre les Changements Climatiques (CCCU) et a proposé la création d'un Fonds National du Changement Climatique. En revanche, l'IGAD n'a pas élaboré de politique, stratégie ou plan relatif au changement climatique. Au lieu de cela, l'IGAD a élaboré des politiques d'évaluation et de préparation aux risques de catastrophes et également établi des institutions d'alerte précoce sur la sécheresse et la famine (c'est-à-dire, l'ICPAC, l'AMESD, l'EWARN, etc.) qui fournissent également des statistiques de prévision du risque de changement climatique. Ainsi, ce rapport indique que l'IGAD aussi, a

besoin de développer une politique sous-régionale relative au changement climatique à travers laquelle il orientera et coordonnera ses Etats membres dans la mise en œuvre des programmes sur le changement climatique.

Bien que l'EAC ait connu un certain succès dans le développement des instruments relatifs au changement climatique, la mise en œuvre réelle est du ressort des États membres. Un défi auquel est confrontée la sous-région de l'EAC, en ce qui concerne les instruments de la politique relative au changement climatique qu'elle a développé, est comment traduire les bonnes intentions en des actions durables et efficaces; et comment les investissements de ressources pour la mise en œuvre des programmes peuvent être garantis afin de réduire la vulnérabilité à long terme. Sous-jacents les risques liés au changement climatique et étroitement associés au manque de ressources pour la mise en œuvre, il y a le manque et/ou l'insuffisance de capacités (connaissances, aptitudes, compétences, personnel et à différents niveaux) pour intégrer le changement climatique dans les programmes nationaux de développement aux niveaux national et communautaire. Le renforcement des capacités est un domaine très important que ce rapport recommande fortement de renforcer à la fois par l'EAC et l'IGAD (une fois qu'ils auront développé des instruments de politique relatifs au changement climatique).

L'insuffisance ou l'absence de ressources pour financer les programmes sur le changement climatique est une contrainte clé. Les gouvernements nationaux, étant confrontés à d'autres priorités immédiates (par exemple, taux de chômage des jeunes >40%, niveaux de pauvreté > 50%, insécurité alimentaire, etc.), ne sont capables d'allouer que des fonds limités au changement climatique en raison de sa faible priorité perçue. Afin de combler cette lacune, il est recommandé que le changement climatique soit adéquatement et efficacement intégré dans tous les programmes de développement, étant donné qu'il s'agit, visiblement, d'une question transversale.

Principaux besoins en matière de changement climatique

Intégration de la jeunesse et du genre dans la réduction et la gestion des risques liés aux changements climatiques

Les femmes, les enfants et les groupes vulnérables sont les plus touchés par les catastrophes liées au changement climatique. Mais puisque le genre est une construction sociale, le plus souvent, les femmes sont exclues des discussions/décisions qui les touchent le plus. En conséquence, les stratégies et les plans élaborés ignorent souvent la dimension genre. Puisque 50% de n'importe quelle population est composée de femmes et à plus de 65% de jeunes de moins de 15 ans; il est très important que les considérations du genre et de la jeunesse soient intégrées - y compris la participation - à toutes les étapes des programmes sur le changement climatique (planification, mise en œuvre, évaluation, etc.).

Soutien financier accru pour les initiatives de réduction des risques liés aux changements climatiques

L'EAC-CCMP (2011-2031) présente un budget pour soutenir la mise en œuvre des activités relatives aux changements climatiques identifiés. Mais cela n'est pas suffisant, compte tenu du fait qu'il reste beaucoup à faire vu les lacunes de mise en œuvre identifiées par le présent rapport. Ainsi, un Fonds de l'EAC pour le Changement Climatique a également été proposé. Les pays, de leur côté, sont en difficulté financière, en ce qui concerne le changement climatique. La pauvreté et l'argument selon lequel leurs contributions aux émissions de GES sont insignifiantes, voire négatives, les rendent malencontreusement réticents à allouer leurs ressources nationales limitées à des programmes sur les changements climatiques. De ce fait, le financement de la mise en œuvre des activités sur le changement climatique sont laissées à la charge des mécanismes mondiaux de financement (CCNUCC, Protocole de Kyoto, etc.). Malgré cela, comparés à des pays comme la Chine, le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud et l'Indonésie, les Etats membres de l'EAC et de l'IGAD ont des résultats médiocres dans l'accès aux ressources disponibles au niveau des mécanismes mondiaux sur le changement climatique pour la mise en œuvre des projets MDP. Ce rapport recommande donc qu'une attention/assistance particulière soit accordée à ce domaine (l'accès aux fonds mondiaux sur le changement climatique), afin de faire évoluer la gestion et la prévention des risques liés aux changements climatiques dans la sous-région. Compte tenu de leurs domaines d'avantage comparatif, il est recommandé que l'AFF élabore un cadre de changement climatique afin d'informer les gouvernements nationaux sur la façon d'accroître l'accès à un soutien financier pour des initiatives de réduction des risques.

Intégration de la réduction des risques liés au changement climatique dans la planification du développement

Le changement climatique affecte toutes les fonctions gouvernementales au niveau macro-(par tous les ministères et départements) et au niveau micro-(par leurs effets sur les communautés), mais pas de manière égale. Les Ministères focaux responsables du changement climatique, à travers les CCCU, devraient prendre la responsabilité d'intégrer le changement climatique dans tous les autres programmes de développement comme non, avec un accent particulier sur la mise en œuvre au niveau communautaire et le genre. Un intérêt particulier devra être accordé au rôle crucial de la foresterie - notamment la plantation d'arbres dans les systèmes agroforestiers. Toutefois, le lien entre le changement climatique et une augmentation de la superficie en arbres semble être supposé plutôt que d'être clairement expliqué et promu. Cela est également vrai dans le cas de la régénération naturelle gérée par les agriculteurs. Au lieu de la promotion des arbres pour l'arbre, l'AFF devrait élaborer une approche délibérée qui lie et/ou intègre la production des arbres à la résilience quotidienne des communautés et la réduction et la prévention des risques liés au changement climatique, et à la résilience accrue au changement climatique.

Amélioration de l'identification, l'évaluation et la prise de conscience des risques liés aux changements climatiques

Les sécheresses entraînant la famine, les inondations, les glissements de terrain et les épidémies liées au climat sont des risques auxquelles sont confrontés les populations de l'EAC et l'IGAD. La vulnérabilité des habitants à ces risques de catastrophe est responsable des niveaux élevés de pauvreté dans la région. Bien qu'il existe des collaborations entre les institutions nationales (comme les stations météorologiques) et les institutions sous-régionales (comme l'ICPAC), la coordination entre elles et en leur sein est, au mieux, très médiocre et, au pire inexistante. Par conséquent, il n'est pas seulement nécessaire de renforcer les connaissances et la compréhension de la répartition géographique, le type et l'ampleur des risques de catastrophe et de la vulnérabilité dus au changement climatique, mais il existe également un besoin urgent de coordination et d'échange efficaces de connaissances et d'informations. Le profilage des risques liés au changement climatique et les impacts potentiels sur le développement, aux niveaux national et communautaire devrait également être intensifié.

Développement des capacités de coordination et de gestion des programmes sur le changement climatique

L'insuffisance des capacités, et, dans certains cas, l'absence complète de techniciens/professionnels en changement climatique, est un problème majeur dans l'internalisation et l'application efficaces des politiques, stratégies et plans élaborés. À cet égard, il est urgent d'introduire les changements climatiques comme une discipline de spécialisation dans tous les établissements d'enseignement. Une approche présentant le changement climatique comme une question transversale devrait être adoptée dans la formation des capacités. Un problème important auquel sont confrontés les Etats membres de l'EAC et l'IGAD est la prolifération des institutions travaillant sur la problématique du changement climatique, mais actuellement sans mécanismes de coordination pour la distribution de l'information ou même la façon d'évaluer l'impact des programmes d'amélioration des capacités humaines.

Amélioration de la gestion des connaissances pour la réduction des risques liés au changement climatique

Une gestion efficace des risques liés au changement climatique ne peut avoir lieu que lorsque les connaissances sur les options de réduction des risques de catastrophe sont diffusées de façon adéquate. Il y a donc lieu de renforcer les mécanismes régionaux, nationaux et locaux pour le partage des connaissances, ceci à travers toutes les méthodes disponibles (la radio, les journaux, le théâtre, les traditions populaires et les contes, etc.). L'objectif devrait être le partage des expériences et des informations, d'identifier les besoins et d'encourager une collaboration plus étroite.

Sensibilisation accrue du public sur la réduction des risques liés aux changements climatiques

Les institutions responsables de l'évaluation des risques liés au climat existent dans l'EAC (par exemple, les stations météorologiques nationales) et l'IGAD (ICPAC, AMESD, EWARN). Mais ceux-ci sont peu connus par le grand public, excepté les ministères et départements du gouvernement central. Etre informé est un élément important d'autonomisation. Tous les moyens disponibles doivent donc être utilisés pour informer les institutions (publiques et privées) et les individus des risques posés par le changement climatique, ainsi que les options de gestion et de prévention disponibles pour eux.

Faciliter le renforcement des institutions de réduction des risques de changement climatique

Le mandat pour le changement climatique est dispersé dans de nombreux ministères dans tous les pays, sauf le Kenya qui a établi un CCCU. La coordination des activités sur le changement climatique de ces institutions est non seulement faible, mais également inefficace. La concurrence et la rivalité pour des ressources rares est également un problème sérieux. Tous les pays devraient donc formuler des politiques, des stratégies et des plans relatifs au changement climatique et mettre en place des CCCU pour coordonner les activités relatives aux changements climatiques. Pour ce faire, il est nécessaire pour les pays de mobiliser davantage de ressources (financières et humaines) à cet effet.

Intégration de la réduction des risques liés au changement climatique dans la gestion des interventions en cas de catastrophe

Les États n'ont pas développé de politiques, stratégies et plans relatifs au changement climatique excepté le Kenya. La gestion actuelle des activités relatives au changement climatique est non coordonnée et suit une approche complémentaire plutôt qu'intégrée. Les états membres de l'EAC et l'IGAD devraient intégrer les actions de réponse aux changements climatiques dans la gestion de la réponse aux catastrophes.

CHAPITRE 1 Contexte

INTRODUCTION

L'insuffisance et l'inadéquation des plans et stratégies régionales efficaces pour la gestion de l'environnement et la conservation des ressources naturelles, et la mauvaise traduction de plans en développement durable sont quelques-unes des principales raisons pour lesquelles la Corne de l'Afrique est piégée dans des famines fréquentes et récurrentes (Figure 1) et la pauvreté. Sans des politiques régionales et leur mise en œuvre efficace là où elles existent, les gouvernements nationaux ne peuvent pas s'engager sur des problèmes politiques et environnementaux qui sont transfrontaliers par nature (par exemple l'utilisation durable et équitable des ressources communes comme le fleuve du Nil et le lac Victoria), et les normes acceptables de gouvernance et les objectifs économiques nationaux qui sont compatibles avec celles régionales (ACTS, 2004).

En général, les politiques, stratégies et plans régionaux efficaces nécessitent une Communauté Economique Régionale (CER) avec des caractéristiques essentielles qui incluent: une intégration politique progressive; un pouvoir exécutif institutionnalisé compétent au niveau régional; ses propres institutions législatives et judiciaires; une fondation juridiquement contraignante; et une vision claire de son développement futur (Terlinden, 2004). Mais les caractéristiques essentielles nécessaires pour les CER peuvent être un problème dans des pays politiquement non cohésifs et financièrement contraints dans la Corne de l'Afrique. En dépit de leur potentiel productif significatif, l'environnement pour la gestion et l'utilisation efficace des ressources naturelles dans la Corne de l'Afrique est limité. Derrière ces contraintes environnementales, il y a un mélange complexe de causes liées à des facteurs humains et naturels. Parmi les facteurs naturels, le phénomène du changement climatique, qui menace les revenus des ménages, le développement national et la stabilité économique dans la Corne de l'Afrique, est le plus difficile.

La mauvaise gestion des ressources naturelles (Dini, 2009) et la surexploitation dans la Corne de l'Afrique sont responsables de la dégradation des sols, la perte de la diversité biologique et un déclin et un épuisement général des forêts naturelles (Afan-Ogidan et al., 2012). Les impacts des comportements humains sur les problèmes liés aux ressources sont encore aggravés par le changement climatique, provoquant l'insécurité alimentaire et hydrique et de menaçant le bien-être humain. La croissance rapide de la population et sa demande croissante en produits alimentaires et en eau causent non seulement des menaces graves à la sécurité de l'environnement, mais aussi des problèmes de sécurité humaine qui sont monnaie courante dans tous les pays de la Corne de l'Afrique (Mwendera et Mohamed, 1997; Tsuma, 2009). En d'autres termes, l'accès aux services écosystémiques qui soutiennent la vie et à leurs produits pour la subsistance humaine et les

processus naturels sont menacés dans la Corne de l'Afrique (Safriel, 2009). Par conséquent, il y a une nécessité d'élaborer et d'appliquer les mesures des politiques et stratégies régionales pour la gestion efficace de l'environnement et la conservation des ressources naturelles dans la Corne de l'Afrique.

En Afrique, le nombre de personnes souffrant de malnutrition et vivant dans la pauvreté a augmenté plus rapidement au cours des dernières décennies (Haggblade et al., 2004), principalement du fait de la baisse de fertilité des sols et la dégradation des terres. Les causes sous-jacentes et les facteurs catalytiques des préoccupations environnementales comprennent le changement climatique, l'insécurité foncière et la croissance démographique. Les aspects de la croissance démographiques responsables des problèmes environnementaux comprennent la pauvreté, la dépendance vis-à-vis les ressources naturelles, l'insécurité du régime foncier, une mauvaise planification de l'utilisation des terres, la capacité de gouvernance inadéquate, les connaissances, les attitudes et le comportement, les conflits et l'insécurité, et le changement climatique. Ce rapport est un examen des plans et programmes régionaux relatifs aux populations, forêts et le changement climatique.

Le rapport comprend quatre chapitres qui évaluent la mise en œuvre des politiques que les CERs dans la Corne de l'Afrique, la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC) et l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), ont formulé à travers leurs secrétariats, pour faire face aux risques posés par le changement climatique. Le Chapitre 1 présentant le contexte, comprend trois sections: l'introduction, les termes de référence et les méthodes. Le Chapitre 2 évalue la mise en œuvre la politique relative au changement climatique et la politique forestière, décrit les lacunes de mise en œuvre et met en évidence les mesures qui pourraient être prises pour combler les lacunes. Le Chapitre 3 présente le rôle et la participation, c'est-à-dire l'intégration des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et plans relatifs au changement climatique et aux forêts. Le Chapitre 4 identifie et décrit les mesures et incitations développés pour accroître le rôle des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes relatifs au changement climatique et aux forêts, ou révèle leur absence ; tandis que le Chapitre 5 – présentent les conclusions et recommandations de l'étude.



Figure 1 : Carte montrant la *Corne de l'Afrique* et les pays qui constituent les Etats membres de l'EAC : le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda; et les pays membres de l'IGAD: Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan, le Sud Soudan et l'Ouganda (Giessen, 2011).

TERMES DE REFERENCE

Cette étude a été commandée par le Forum forestier africain (AFF) dans le cadre d'un exercice plus large sur les programmes de foresterie et de changement climatique en

Afrique. L'objectif de l'AFF en commanditant cette étude était de créer des possibilités de collaboration et/ou d'assistance aux secrétariats de l'EAC et de l'IGAD pour améliorer la réussite de leurs programmes sur les changements climatiques basés sur les forêts. L'AFF-CCP se concentre sur trois domaines de travail: a) la politique et le plaidoyer; b) le renforcement des capacités et le développement des compétences; et c) l'apprentissage, la production de connaissances et de gestion de l'information.

Les termes de référence sont déclinés en trois tâches. Il s'agissait de:

- 1) évaluer de manière critique la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des plans sur la foresterie et le changement climatique par les secrétariats de l'EAC et l'IGAD et d'identifier et de décrire les lacunes de mise en œuvre et de souligner les mesures qui pourraient être utilisées efficacement pour combler les lacunes identifiées grâce à la foresterie et aux initiatives liées à la foresterie ;
- 2) évaluer le rôle et l'étendue de la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux programmes et aux plans de changement climatique forestiers de l'EAC et l'IGAD; et,
- 3) identifier et décrire les mesures/approches et mesures incitatives pour augmenter le rôle et les avantages des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et plans relatifs au changement climatique basés sur les forêts de l'EAC et de l'IGAD.

METHODOLOGIE

Le rapport est basé sur des informations obtenues au moyen d'entretiens avec des personnes ressources et de revue de la littérature obtenue à partir de projets/programmes et d'internet. Initialement, les discussions entre le personnel du Secrétariat de l'AFF et le consultant ont été organisées dans le but de clarifier les termes de référence, et d'avoir une compréhension commune. Une étude de la littérature collectée a été effectuée et a pris fin avec la préparation et la soumission des rapports initiaux. Des visites à Arusha en Tanzanie (siège de l'EAC); et Djibouti en République de Djibouti (le siège de l'IGAD) ont été effectuées. Le but du rapport initial était d'élaborer un plan et un budget pour les visites de terrain. Une visite de terrain de trois jours dans les bureaux de l'EAC a été faite au cours de la dernière semaine de Septembre 2012 (Annexe 1). Une visite à Djibouti a été faite pour une journée les 22-23 Octobre 2012.

Bien que la rédaction de ce rapport ait commencé après les visites sur le terrain, il est vite devenu évident que les entretiens/discussions tenues alors étaient insuffisants pour répondre aux besoins d'informations/de données pour l'étude. Par conséquent, la recherche d'informations/données sur Internet dans les documents pertinents a continué au besoin.

CHAPITRE 2 Foresterie et Changement Climatique dans l'EAC et l'IGAD

Les politiques relatives au changement climatique aux niveaux sous-régionaux de l'EAC et de l'IGAD représentent des outils importants pour la gestion durable de l'environnement et la conservation des ressources naturelles parce qu'ils aident les Etats membres à: a) coordonner les actions pertinentes; et b) élaborer des politiques, stratégies et plans d'action et orienter des ressources vers des activités d'adaptation et d'atténuation qui répondent aux besoins prioritaires. Sans ces politiques, un mécanisme pour déterminer qui fait quoi et s'ils le font correctement ou même si les ressources dépensées ont permis d'atteindre les résultats escomptés serait difficile à mettre en place. Les politiques sont également importantes dans la collecte et la gestion des données, car elles fournissent un mécanisme faisant autorité pour guider la collecte de données et mobiliser des ressources pour les activités et programmes décrits (BAD, 2011). Cependant, l'EAC et l'IGAD présentent de nombreuses différences importantes qui influent sur la portée, l'orientation et l'efficacité des activités des programmes.

Tout d'abord, les lois qui ont établi l'EAC et l'IGAD sont différentes; le premier a été créé par un traité tandis que le second est né d'un accord. Deuxièmement, en raison de la façon dont les institutions ont été créées, il s'ensuit que leurs structures, leurs mandats et leurs forces diffèrent – l'EAC et l'IGAD sont gérés par des institutions ayant des forces juridiques différentes. Par exemple, les affaires de l'EAC sont du ressort de l'Assemblée législative de l'EAC tandis que l'IGAD est géré par un secrétariat composé de personnes détachées par les Etats membres. Le secrétariat de l'IGAD n'a pas de pouvoirs législatifs. Ces différences fondamentales ont été essentielles pour influencer la nature des structures administratives établies, les types de problèmes auxquels ils sont en mesure de répondre, leur évolution fonctionnelle et institutionnelle au fil du temps, et l'étendue et l'efficacité des activités de leur programme. Des exceptions aux différences susmentionnées entre l'EAC et l'IGAD existent également. Il s'agit notamment de: un chevauchement de composition entre l'EAC et l'IGAD auquel le Kenya et l'Ouganda appartiennent à la fois; les deux CER partagent également des fonctions et services fournis par des institutions comme le Centre de l'IGAD pour les prévisions et les applications climatiques (ICPAC).

Ce chapitre passe en revue la mise en œuvre des politiques et plans relatifs aux populations, forêts et changement climatique dans l'EAC et l'IGAD et la mesure dans laquelle les différences mises en évidence ci-dessus ont affecté la mise en œuvre des politiques relatives au changement climatique. Le chapitre identifie et décrit également les lacunes dans la mise en œuvre de la politique sur le changement climatique et met en

évidence les mesures qui pourraient être utilisés efficacement pour combler les lacunes de mise en œuvre identifiés. Les politiques sur le changement climatique menées par le secrétariat de l'EAC sont présentés dans la première section de ce chapitre et celles par le secrétariat à l'IGAD dans la deuxième section. Les lacunes de mise en œuvre par les deux secrétariats de l'EAC et l'IGAD sont présentées dans la troisième section .

L'EAC ET LES INSTRUMENTS POLITIQUES SUR LA FORESTERIE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Etats membres de l'EAC sont le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Le siège de l'EAC est à Arusha, en Tanzanie (Figure 1).

L'EAC originel, lancé en 1967 et qui comprenait le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, s'est effondré plus tard en raison des différences politiques entre les trois pays. L'actuelle EAC est née d'un regain en 1984, après renégociation et signature d'un accord de médiation pour la division de l'actif et du passif. L'actuelle EAC est basée sur un *Traité d'Etablissement de la Communauté Est-Africaine*, signé par les chefs d'Etat du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda, qui est entré en vigueur le 7 Juillet 2000 (EAC, 2007). Les Républiques du Burundi et du Rwanda ont adhéré au Traité EAC le 18 Juin 2007 et sont devenus membres à part entière à compter du 1^{er} Juillet 2007. Les Républiques du Sud-Soudan et la Somalie ont également demandé à devenir membres de l'EAC, mais une décision sur leur admission était reportée jusqu'à la fin de 2013 (The East African, 2012)

L'EAC a été créée pour améliorer la compétitivité de la région grâce à l'intégration en établissant: une union douanière, un marché commun, une union monétaire et une fédération politique des Etats de l'Afrique de l'Est. Les principaux organes administratifs de l'EAC sont les suivants: le Secrétariat, l'Assemblée Législative (EALA) et la Cour de justice (EACJ). L'article 5.3 (c), dans le chapitre 2 du traité portant création de l'EAC, souligne «la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles, et la prise des mesures qui protègent efficacement l'environnement naturel des États membres». Le Chapitre 19 (articles 111, 112 et 114) traite de la gestion et de l'utilisation conjointe des ressources naturelles pour les avantages mutuels des Etats membres et prévoit le développement conjoint et l'adoption de politiques et stratégies communes harmonisées pour la gestion durable des ressources naturelles transfrontalières. Le Traité de l'EAC prévoit également d'autres secteurs de développement pertinents pour la durabilité environnementale. Ceux présentant un intérêt pour le changement climatique sont: les services météorologiques, l'article 100; l'énergie, l'article 101; l'éducation, l'article 102; la science et la technologie, l'article 103; la multiplication et la distribution des semences, l'article 106; l'irrigation et la gestion de l'eau, de l'article 109; et la sécurité alimentaire, l'article 110 (EAC, 2007).

Politique, stratégie et cadre de l'EAC sur le changement climatique

Le Secrétariat de l'EAC a développé trois instruments concernant le changement climatique: la Politique de l'EAC sur le Changement Climatique (EAC, 2011a); la Stratégie de l'EAC sur le Changement Climatique, 2011-2016 (EAC, 2011b); et le Plan Directeur de l'EAC pour le changement climatique, 2011-2031 (EAC, 2011c). En outre, d'autres instruments de politique pertinents ont également été développés.

Politique de l'EAC sur le changement climatique

La formulation et la ratification de politique (EAC-CCP), de stratégie (EAC-CCS) et de plan directeur (EAC-CCMP) sur le changement climatique, est une indication que l'EAC non seulement reconnaît qu'il existe un problème mais s'engage également à trouver des solutions. Grâce à l'adaptation et à l'atténuation au changement climatique, la vulnérabilité des populations de la région et de ses écosystèmes peut être réduite tout en augmentant la capacité d'adaptation et la résilience du système socio-économique. Cette politique vise à guider les États partenaires et d'autres parties prenantes sur la préparation et la mise en œuvre des mesures collectives pour lutter contre le changement climatique, tout en assurant le développement social et économique durable à court et à moyen terme.

Le succès de la politique est fondée sur l'existence d'un environnement favorable (cadre politique, législatif et institutionnel pour opérationnaliser les dispositions de la politique) au sein des États membres. Il attend des États membres le développement et l'opérationnalisation des politiques, des stratégies nationales et des cadres institutionnels; et l'établissement des accords similaires pour compléter et coordonner les efforts de l'État membre, y compris l'établissement d'une structure régionale de coordination de changement climatique au secrétariat de l'EAC, et d'un Fonds de l'EAC pour le changement climatique dans le but de mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre de la politique. La politique se décline en des déclarations et des actions pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, ainsi que des piliers et objectifs prioritaires (Tableau 1).

La politique vise la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA), des plans nationaux d'Adaptation (PAN), de l'EAC-CCS et de l'EAC-CCMP. En termes d'atténuation, la politique vise à contribuer à la réduction des émissions mondiales de Gaz à Effet de Serre (GES) grâce à la préparation des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) pour les secteurs ayant potentiellement des émissions élevées (c'est-à-dire, l'énergie, les transports, l'agriculture, la gestion des déchets et de l'industrie). La politique privilégie l'atténuation et les possibilités de réduction des émissions.

Tableau 1 : Les piliers de la politique sur le changement climatique de l'EAC et de leurs secteurs de soutien et les cibles prioritaires

Piliers et secteurs de soutien	Cibles prioritaires
<p>Piliers</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. adaptation; 2. atténuation; et 3. recherche (surveillance, détection, attribution et prévision). <p>Secteurs de soutien identifiés pour les piliers politiques</p> <ol style="list-style-type: none"> a) développement de technologie, b) transfert de technologie, c) finance, d) gestion des connaissances, e) éducation, f) sensibilisation du public, g) formation et information. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. renforcement des services météorologiques et amélioration des systèmes d'alerte précoce; 2. gestion des risques de catastrophe à travers la réduction des risques, la préparation, l'atténuation et la reconstruction; 3. intensification de l'utilisation efficace des ressources en eau et en énergie; 4. irrigation; 5. production agricole et élevage, réduction des pertes pré- et post-récolte; 6. protection de la faune et des écosystèmes fragiles clés comme les zones humides, côtières, marines et de la foresterie; 7. amélioration de l'utilisation des terres, protection des sols, tourisme, infrastructure sociale contre les changements climatiques; et 8. réduction des vecteurs sensibles au climat et des maladies transmises par les déchets.

Les priorités d'atténuation de l'EAC comprennent: le boisement, le reboisement, la promotion de l'efficacité énergétique, les systèmes de production végétale et animale efficaces, le système de transport efficace, et la gestion des déchets. Les possibilités d'atténuation incluent les dispositions dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du Protocole de Kyoto et d'autres d'accords pertinents existants ou futurs.

Stratégie de l'EAC sur le changement climatique

La stratégie relative au changement climatique inclut une série de mesures qui assurent le soutien et la mise en œuvre effective de la politique à tous les niveaux. La stratégie définit

les actions et les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif fixé en un laps de temps court. Aussi bien la politique que la stratégie sont prévues pour être évaluées après 2015.

Plan Directeur de l'EAC sur le changement climatique

Le Plan directeur fournit une vision à long terme et une base pour un cadre de mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Il présente une vue d'ensemble et une vision pour la réponse de la région en donnant une estimation de toutes les ressources nécessaires pour devenir résilient au changement climatique. L'horizon de planification pour le Plan est de 20 ans (2011-2031), mis en œuvre par le biais des mises à jour périodiques de la stratégie relative au changement climatique. Le plan a identifié neuf questions prioritaires qui prédisposent les ressources naturelles partagées à la vulnérabilité au changement climatique et huit piliers clés (Tableau 2).

Tableau 2 : Piliers clés et questions prioritaires dans le Plan directeur de l'EAC sur le changement climatique (EAC, 2011c)

Piliers-clés	Questions prioritaires
1. les initiatives d'adaptation;	a. l'agriculture (cultures, élevage et pêche) et la sécurité alimentaire;
2. les initiatives d'atténuation;	b. la sécurité de l'eau;
3. le développement et le transfert de technologie;	c. la sécurité énergétique;
4. le renforcement des capacités;	d. les services écosystémiques et la biodiversité;
5. L'éducation, la formation et la sensibilisation du public;	e. le tourisme;
6. Le genre, les jeunes et les groupes marginalisés;	f. les infrastructures (bâtiments, routes, chemins de fer, voies navigables et voies aériennes);
7. La gestion des risques climatiques et la réduction des risques de catastrophe; et	g. la santé, l'assainissement et les œuvres sociales ;
8. le financement climatique.	h. le commerce et l'industrie; l'éducation, la science et la technologie.

Le Plan recommande également que les États Partenaires établissent des unités nationales de coordination sur les changements climatiques (CCCU) pour faciliter la mise en œuvre.

Autres instruments de politique pertinents dans l'EAC

Les autres instruments de politique pertinents développés par l'EAC comprennent: le Protocole de l'EAC sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles (EAC,

2006a); le Protocole de l'EAC pour le développement durable du bassin du lac Victoria (EAC, 1994; EAC, 2003); les Lignes directrices transfrontalières de l'EAC pour l'évaluation environnementale des écosystèmes partagés en Afrique de l'Est (EAC, 2005); et le protocole de la Stratégie de l'agriculture et du développement rural de l'EAC (EAC, 2006b; Muyodi et al, 2011).

Protocole de l'EAC sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Le Protocole de l'EAC sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles (EAC-PE & NRM) a été développé pour mettre en œuvre les dispositions du Traité de l'EAC qui favorisent et renforcent la coopération dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les Etats membres. Les objectifs pertinents, les activités et les progrès de la mise en œuvre du protocole sont résumés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Objectifs, activités et progrès dans la mise en œuvre de l'EAC-PE&NRM

Politique/Stratégie/Plan	Objectifs pertinents	Activités menées	Progrès dans la mise en œuvre et contraintes
EAC-PE&NRM	Les Etats partenaires conviennent de coopérer étroitement dans la gestion et l'utilisation de l'environnement et des ressources naturelles.	Planification transfrontalière de la gestion des ressources	Les lignes directrices pour l'évaluation environnementale transfrontalière des écosystèmes partagés dans EA développées et mises en œuvre.
		Gestion des forêts et des ressources en arbres	Tous les États ont des lois forestières.
	Le renforcement des capacités et la sensibilisation en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles promus	Renforcement des capacités	Le Conseil interuniversitaire pour l'Afrique de l'Est, l'ICPAC, la Commission du bassin du Lac Victoria sont mis en place et fonctionnels.
		Sensibilisation à l'environnement	L'EAC collabore avec l'ASARECA, le TOFNET et l'AFF.
	La gestion des forêts et la conservation renforcées	Les politiques de gestion des forêts dans la région harmonisées et appliquées	Les États n'ont pas harmonisé leurs lois sur les forêts
			Excepté le Burundi, les pays n'ont pas de politiques forestières
			Tous les Etats ont moins de succès en matière de gestion des forêts et la conservation

Protocole de l'EAC pour le développement durable du bassin du lac Victoria

La Commission du Bassin du Lac Victoria a été créée en vertu de l'article 33 du traité de l'EAC, en tant qu'institution spécialisée chargée de la coordination du programme de développement durable dans le bassin du lac Victoria. Les objectifs pertinents, les activités

et les progrès de la mise en œuvre du protocole du Bassin du Lac Victoria sont résumés dans le tableau 4 (African Press Org, 2010; ASARECA, 2008; Drakenberg, 2007; EAC, 1994; EAC, 2012a, b;. Hoesflood et al, 2011).

Tableau 4 : Objectifs, activités et progrès dans la mise en œuvre de l'EAC-PSDLVB

Politique/Stratégie/Plan	Objectifs pertinents	Activités menées	Progrès dans la mise en œuvre et contraintes
EAC-PSDLVB	Les mesures appropriées pour protéger, conserver et réhabiliter le bassin et de son écosystème prises	L'introduction d'espèces envahissantes, étrangères ou nouvelles dans le bassin empêchée	La jacinthe d'eau transformée en meubles et d'engrais Les gousses de <i>Prosopis juliflora</i> exportés vers S. Afrique et également convertis en aliments pour animaux pour la vente
		Les lois et politiques des Etat membres harmonisées	Les Etats membres ont harmonisé presque toutes les lois nationales en conformité avec le CCE-PSDLVB.
		Les ressources naturelles du bassin du lac gérées, développées et utilisées de manière durable	Les fonds carbone pour la conservation obtenus
	Les forêts de captage publiées au Journal Officiel		La majeure partie de la forêt de Mau, bassin versant pour la rivière Mara, a été re-publié au Journal Officiel et est actuellement en cours de réhabilitation.
	Lois et règlements nationaux pour l'EIA des activités prévues dans le bassin développés	Élaborer les lois et réglementations nationales	Analyse diagnostique transfrontalière régionale du bassin du Lac Victoria
		Appliquer les lois et réglementations élaborées	Les méthodes de gestion utilisées pour induire des changements dans l'écosystème et les problèmes socio-économiques ont eu des degrés de succès divers, mais ont également eu des implications socio-économiques indésirables.

Lignes directrices transfrontalières de l'EAC pour l'évaluation environnementale des écosystèmes partagés en Afrique de l'Est (l'EAC-TEAGSR)

Ces lignes directrices sont pour toutes les activités à l'intérieur ou à proximité des écosystèmes partagés qui sont susceptibles d'entraîner des impacts écologiques, environnementaux, sanitaires et sociaux (EAC, 2005; EAC, 2009; l'EAC, 2012c; Swain et Krampe, 2011; Twongo et al, 1992). Les objectifs pertinents, les activités et les progrès dans la mise en œuvre des lignes directrices sont résumés dans le tableau 5.

Tableau 5 : Objectifs, activités et progrès dans la mise en œuvre de l'EAC-TEAGSR.

Politique/Stratégie/Plan	Objectifs pertinents	Activités menées	Progrès dans la mise en œuvre et contraintes
EAC-TEAGSR	Élaborer des critères à utiliser pour déterminer si un projet/activité a des impacts transfrontaliers	Les écosystèmes terrestres de base déterminés	Les forêts marécageuses de Minziro-Sango Bay couverts
			Le Projet Eastern Arc Mountains (les montagnes du Paré & Taita) mis en œuvre depuis 2003 avec l'appui du PNUD-FEM.
			Le programme de conservation de l'écosystème régional du Mont Elgon mis en œuvre.
			Les écosystèmes du Serengeti-Mara, du Kilimanjaro-Longido-Kajiado et de l'Ouest-Mkomazi/Umba Tsavo couverts

Mise en œuvre au niveau national des programmes relatifs au changement climatique dans l'EAC

Aucun des Etats de l'EAC n'a développé une politique ou une loi explicite pour lutter contre le changement climatique ou établi une institution dédiée au changement climatique, à l'exception du Kenya. Les Etats ont cependant une diversité de politiques et de lois sur les ressources naturelles, certaines avec des mandats conflictuels pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Le Kenya a une Stratégie nationale de Réponse au Changement Climatique (GoK, 2010), et un secrétariat placé sous l'unité de coordination du

Changement climatique (CCCU) dans le ministère de l'Environnement et des ressources minérales (MEMR), pour coordonner et mettre en œuvre les activités relatives au changement climatique (EAC, 2011d).

Dans les autres pays de l'EAC, le mandat de gouvernance du changement climatique incombe à l'institution chargée des questions environnementales. Les ministères et/ou organismes affiliés responsables des questions environnementales varient d'un pays à l'autre. Dans certains pays, ce sont les ministères de l'environnement et des ressources naturelles ou ses organismes affiliés (par exemple, les autorités nationales de gestion de l'environnement). Le manque de clarté fonctionnelle en l'absence d'une institution spécifique au niveau national qui sera responsable de la coordination et la mise en œuvre des questions de changement climatique a considérablement affaibli l'efficacité des interventions. L'inefficacité de la réponse au changement climatique découle de deux facteurs: premièrement, les institutions actuelles chargées de la surveillance et de la coordination des activités de mise en œuvre du changement climatique sont déjà surchargées avec d'autres mandats; et deuxièmement, le changement climatique n'était pas une priorité au moment de la mise en place de ces institutions et par conséquent, il reste encore à être pleinement intégré dans leurs activités. Dans certains des pays membres, il n'existe que des services de changement climatique aux ressources insuffisantes (Jarso, 2012).

PANA, stratégies d'adaptation, projets MDP et REDD +

Les Etats membres de l'EAC ont identifié les mesures prioritaires urgentes dans les PANA. Quatre des États membres qui sont des Pays les Moins Avancés (PMA), à savoir le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie ont développé des PANA. Les PANA identifient les activités immédiates, urgentes et prioritaires qui sont nécessaires pour renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique. La mise en œuvre de ces activités se fait en plusieurs étapes. Etant donné que le Kenya est le seul pays de la région qui ne soit pas un PMA, il a mis en place la Stratégie de Réponse au Changement Climatique à travers lequel il énonce les domaines prioritaires pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Tous les Etats ont préparé des communications nationales, détaillant les mesures qu'ils entreprennent pour la mise en œuvre de la CCNUCC.

Les récentes interventions entreprises ou prévues, la plupart du temps en relation avec le MDP, varient des projets de boisement et de reboisement, de réhabilitation des zones dégradées, de conservation de l'eau, la de des écosystèmes à la démonstration de technologies et techniques de production propres (production durable, en particulier dans les industries), l'efficacité énergétique et la conservation (Tableau 6).

Tableau 6 : Projets MDP opérationnels et planifiés pour le futur dans l'EAC et l'IGAD État (Sources: Jarso, 2012; PNUE Risoe, 2013.)

Pays	Projets MDP		Exemples de projets MDP approuvés
	2010	En cours	
Pays membres de l'EAC			
Burundi	0	0	--
Kenya	5	32	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de Cogénération basé sur la bagasse de Mumias Sugar Company; 2. Projet d'expansion géothermique Ol Karia Phase III 2; 3. Projet d'expansion Ol Karia II géothermique; 4. Projet d'énergie éolienne du lac Turkana; et 5. Initiative de reboisement à petite échelle de l'Aberdare Range et du Mont Kenya
Rwanda	1	4	Projet de distribution de lampe fluorescente compacte à Electrogaz (CFL) du Rwanda
Tanzanie	2	6	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projets de captage des gaz de décharge et de production d'énergie de Mtoni. 2. Projet d'éclairage de Nuru.
Uganda	2	16	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet de reboisement du Bassin du Nil en Ouganda par l'Autorité Nationale des Forêts (NFA). 2. Le programme de Compost de déchets municipaux dans plusieurs districts de l'Ouganda coordonnés par l'Autorité Nationale de Gestion de l'Environnement (NEMA). 3. Le projet mini-centrale hydroélectrique sur la rivière Bugoye à Kasese.
Total pour EAC	9	58	

Etats membres de l'IGAD			
Djibouti	0	0	
Erythrée	0	0	
Ethiopie	1	3	Le projet de régénération naturelle assistée de Humbo-Ethiopie. Il s'agit d'un projet de boisement et de reboisement.
Kenya	5	32	(en vertu de l'EAC)
Somalie	0	0	
Soudan	1	2	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet d'énergie éolienne de 100 MW en Dongola. 2. Environnement et énergie pour le développement durable
Sud Soudan	?	?	
Ouganda	2	12	(en vertu de l'EAC)
Total	9	49	

Avec l'introduction des opportunités de la REDD+, les États membres ont concentré leur attention sur les activités de préparation à la REDD + qui incluent la mise en place d'arrangements institutionnels pour les fonctions de Surveillance, Notification et Vérification (MRV), et le comblement des lacunes des données historiques sur la couverture forestière.

L'AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT (IGAD)

Les Etats membres de l'IGAD sont la République de Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan, le Sud-Soudan, et l'Ouganda (IGAD, 1996; IGAD, 2007a). Le siège de l'IGAD est à Djibouti, en République de Djibouti (Fig. 1 et 2). Les républiques du Kenya et de l'Ouganda sont également des États membres de l'EAC tandis que le Sud-Soudan et la Somalie ont demandé à adhérer à l'EAC.



Figure 2 : Carte montrant les Etats membres de l'IGAD (Source: <http://www.igad.org/>).

L'actuelle IGAD a été créée en 1996 pour remplacer l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD). L'IGADD a été créée en 1986 pour coordonner les efforts des Etats membres pour lutter contre la sécheresse et la désertification. La première réponse est survenue après les sécheresses qui ont eu lieu entre 1974 et 1984, et qui ont causé une famine généralisée, la dégradation écologique et des difficultés économiques dans la sous-région. Ceci a eu lieu après que les différents pays aient réalisé que leurs efforts individuels pour faire face à la situation, bien que substantiels et renforcés par le soutien généreux par la communauté internationale, ont échoué. Ils ont réalisé que l'ampleur et l'étendue du problème nécessitait que les efforts nationaux soient supplés par une approche régionale coordonnée. Cependant, quand il est devenu évident que le forum de l'IGADD pouvait également aborder d'autres questions politiques et socio-économiques dans la région, les chefs d'Etat le 18 Avril 1995 ont décidé d'élargir le mandat de l'IGADD par un engagement à revitaliser et développer la coopération entre eux. Bien que l'IGAD se soit imposée comme un forum politique crucial dans la Corne de l'Afrique en fournissant un cadre pour les efforts régionaux de renforcement de la paix, de la coordination des réponses aux sécheresses récurrentes et graves et autres catastrophes naturelles entre les Etats membres, elle a échoué à se qualifier en tant que Communauté économique

régionale (CER) typique, parce qu'il lui manque des caractéristiques essentielles typiques d'une CER.

Certaines des caractéristiques essentielles qui manquent à l'IGAD comprennent : une intégration politique progressive, une autorité exécutive régionale institutionnalisée compétente, ses propres institutions législatives et judiciaires, une fondation juridiquement contraignante, et une vision claire de son développement futur (Terlinden, 2004). Cependant, la situation est sur le point de changer vu que l'IGAD est dans un processus de transformation (IGAD, 2007b). En 2012, les Etats membres de l'IGAD ont approuvé de nouvelles réformes visant à transformer l'Autorité en une Zone de Libre-Echange (FTA) ou une zone économique avec un marché intérieur commun. Le statut actuel de l'IGAD est basé sur un accord, mais la modification proposée sera fondée sur un traité qui est conforme aux normes juridiques internationales requises des CER. Un traité permettra aux États membres de conclure des accords commerciaux officiels. Actuellement, l'IGAD ne peut coopérer en vertu d'accords commerciaux bilatéraux (Okubo, 2012). En outre, les réformes proposées permettront à l'IGAD de se préparer à une éventuelle intégration avec d'autres FTA dans la région de l'Afrique.

Initiatives de l'IGAD sur le changement climatique

Le secrétariat de l'IGAD n'a pas de politique, stratégie ou plan régional spécifique sur les changements climatiques. Il a cependant une *Stratégie Sous-régionale de Préparation aux Catastrophes* bien élaborée, qui s'occupe de nombreux types de catastrophes écologiques. Le manque de politique, stratégie et plan régional sur le changement climatique au niveau de l'IGAD est une faiblesse, étant donné que les Etats membres de l'IGAD ont depuis 1984 connu des catastrophes (sécurité sociale, environnementale et alimentaire), avec un lourd tribut en vies humaines. L'échec du secrétariat de l'IGAD à développer des instruments de politique sur le changement climatique est lié au type de statut juridique en vertu duquel l'institution a été créée.

L'IGAD a une division environnement et agriculture qui se concentre sur l'utilisation des ressources naturelles et le développement durable. Ainsi, l'IGAD reconnaît la relation entre l'environnement et les conflits intra et interrégionaux (IGAD, 2012a). Toutefois, l'autorité n'a pas une politique sur l'environnement et les ressources naturelles, mais à la place, a une stratégie. La stratégie prévoit que, "la qualité de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles est une condition préalable pour la paix, la sécurité et le développement". La stratégie adoptée en 2007 vise à améliorer la gouvernance de l'environnement et de la recherche, afin de promouvoir le développement durable et la sécurité régionale (IGAD, 2007a; Giessen, 2011).

Autres initiatives politiques pertinentes de l'IGAD

Les stratégies relatives au changement climatique développées par l'IGAD incluent: *la Stratégie de l'IGAD sur l'environnement et les ressources naturelles* (IGAD, 2007); *le Protocole du Centre de l'IGAD pour les prévisions et les applications climatiques* (ICPAC, 2007; IGAD 2007c); et *la Stratégie sous-régionale de l'IGAD de préparation aux catastrophes: Vol. I - Document de Stratégie* (IGAD, 1999). Le fait que tous ces instruments soient des stratégies et non des politiques soutient l'argument de la faiblesse de l'IGAD en raison de la façon dont l'institution a été mise en place. Une stratégie est un plan définissant les actions et les ressources nécessaires pour réussir la mise en œuvre à court terme, mais cependant les déclarations donnant une orientation et une portée à long terme sont manquantes.

Stratégie de l'IGAD sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles

La Stratégie guide les Etats membres de l'IGAD dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles, y compris le secteur des programmes forestiers. Les principales menaces à l'environnement et aux ressources naturelles sont résumées dans le chapitre 1 du document de la Stratégie, et comprennent: la déforestation, la conversion des formations boisées, l'exploitation non durable, le changement climatique, et la diminution des forêts naturelles, la pauvreté, la pression politique, les espèces envahissantes et la pollution (IGAD, 2012c). Les objectifs, les activités menées et les progrès dans la mise en œuvre pour répondre à ces menaces sont résumés dans le tableau 7.

Le commerce du carbone, de l'eau virtuelle, de la faune et la promotion du commerce équitable sont identifiés par la Stratégie comme de nouvelles possibilités d'améliorer la compétitivité de la région de l'IGAD, mais elle exige le développement des capacités et le renforcement de l'efficacité pour permettre aux Etats de se défendre aux forums mondiaux.

Tableau 7 : Objectifs, activités et progrès dans la mise en œuvre de l'IGAD-E&NRS

Politique/Stratégie/Plan	Objectifs pertinents	Activités menées	Progrès dans la mise en œuvre et contraintes
IGAD-E&NRS	Cadre pour la gouvernance des ressources naturelles et environnementales amélioré.	Harmonisation des politiques sur l'environnement et les ressources naturelles menée et soutenue.	De grandes variations existent entre les pays, en particulier ceux qui sont également membres de l'EAC.
		Respect des dispositions et des avantages des instruments internationaux par les Etats membres facilité.	Tous les Etats membres ont signé et ratifié la CCNUCC, le Protocole de Kyoto, l'UNCCD, la CBD, etc.
	Les informations pour la gestion des ressources environnementales et naturelles développées et mises à disposition.	Les informations sur les ressources naturelles et environnementales dans la région fournies.	L'AMESD établi au niveau national.
		L'échange rapide d'informations sur les ressources environnementales et naturelles promu.	Le CICPAC collabore avec les centres météorologiques nationaux, l'OMM et les centres climatiques régionaux.
	Améliorer la capacité de gestion des Etats membres pour les ressources environnementales et naturelles.	Les capacités des Etats membres et de l'IGAD pour l'application des informations d'évaluation environnementale développées.	Cours résidentiels ou à distance sur les SIG, RS et GEONETCast régulièrement organisés.
		Les mesures incitatives et dissuasives qui complètent l'application de la réglementation sont	Les GPF et autres formes de modèles de gestion communautaire sont expérimentés dans certains États membres (comme le Kenya et

		identifiées.	l'Ethiopie).
	Améliorer la capacité de recherche et développement des ressources environnementales et naturelles.	Les programmes de recherche identifiés et la création de réseaux sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles facilitées.	Certaines recherches sont en cours, mais elles manquent d'orientation et d'une bonne coordination pour avoir un impact.
		La capacité nationale pour accéder à des ressources financières additionnelles potentielles est renforcée.	Une forte proportion de renforcement des capacités au sein des Etats est dictée par les donateurs.

Centre de l'IGAD pour les prévisions et les applications climatiques (ICPAC)

L'atteinte des objectifs de l'IGAD nécessite une augmentation de l'utilisation d'informations de qualité sur la variabilité du climat (IGAD, 2007c; ICPAC, 2012). L'ICPAC a été créé pour fournir des informations sur le climat, les produits et services de prévision, les alertes précoces, et les applications connexes afin de réduire les risques liés au climat pour la gestion des catastrophes, la gestion de l'environnement et la réduction de la pauvreté en appui aux efforts de développement durable des Etats membres. Les objectifs pertinents, les activités, les progrès de la mise en œuvre et les contraintes de l'institution sont résumés dans le tableau 8. Tableau 8 : Objectifs, activités et progrès de la mise en œuvre de l'ICPAC

Politique/Stratégie/Plan	Objectifs pertinents	Activités menées	Progrès dans la mise en œuvre et contraintes
ICPAC-P	Des informations d'alerte précoce en temps réel et produits spécifiques au	Des systèmes d'alerte précoce améliorés.	
		La recherche orientée sur l'action et prenant en compte l'approche	Certaines des informations et activités de proximité de THEMA

	secteur fournies.	genre sur l'adaptation au changement climatique impliquant toutes les parties prenantes engagées.	ciblent les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables de la société.
		Les connaissances et les informations liées au climat et aux alertes précoces partagées.	Une communication régulière avec les organes de l'Etat de l'ICPAC, AMESD et THEMA.
	Les capacités techniques des producteurs et utilisateurs de l'information climatique pour une participation et une utilisation accrue de la surveillance du climat et des résultats de prévision améliorées.	La diffusion des informations aux utilisateurs améliorée.	Communication entre l'ICPAC, l'AMEST et THEMA et à travers les activités du projet.
		Un passage de l'agriculture pluviale à la collecte de l'eau et l'irrigation encouragé.	THEMA en place et fonctionne efficacement.
		Les connaissances endogènes transférables vers des zones sous de «nouveaux» régimes climatiques authentifiées et documentées.	Les produits et services agro-météorologiques sur mesure élaborés et diffusés.
	Les bases de connaissances dans la région pour faciliter la prise de décisions éclairées sur les questions climatiques élargies.	La sensibilisation des décideurs et des utilisateurs sur la gestion des risques climatiques s'est accrue.	Le manque d'unités centralisées de changement climatique pour coordonner la mise en œuvre est un revers majeur dans la réalisation des objectifs fixés.
		La réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique, la planification du développement et les cadres d'allocation des	Les politiques nationales de réduction et de gestion des catastrophes reflètent l'intégration de plusieurs aspects recommandés.

	Les bases de données de qualité et des systèmes d'information pour le risque et l'évaluation de la vulnérabilité et la cartographie maintenue; et les stratégies nationales et régionales de réduction des risques climatiques pris en charge.	ressources intégrées.	
		La surveillance de l'environnement pour réduire la vulnérabilité renforcée.	Les informations axées sur la demande à la base pour une résilience accrue et une vulnérabilité réduite fournies.
		Banques de données nationales et régionales climatiques renforcés.	L'AMESD et le PUMA reçoivent les stations installées au Burundi, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Soudan et Ouganda.
			Les centres météorologiques nationaux renforcés, et la collaboration avec l'ICPAC et l'AMESD.

Le Centre de l'IGAD pour les prévisions climatiques et leurs applications dirige également Projet Africain de Suivi de l'Environnement pour le Développement Durable (AMESD). Les activités de l'AMESD se concentrent sur l'évaluation et le suivi de la dégradation des terres et des habitats naturels pour la gestion durable des terres.

Stratégie sous-régionale de l'IGAD de préparation aux catastrophes

La Stratégie stipule que la gestion des catastrophes peut prévenir ou réduire l'impact, ainsi que les coûts sociaux et financiers des catastrophes et des situations d'urgence (Leonard, 2008; Leroy et Gebresenbet, 2009). La nécessité d'avoir une stratégie de préparation aux catastrophes a été à la base de la création de l'IGAD, et est donc, peut-être, l'objectif le plus important de ses activités, y compris l'intérêt pour le changement climatique. Tous les Etats membres ont des stratégies nationales en matière de préparation aux catastrophes qui favorisent la prévention et la préparation dans le cadre d'une démarche de développement durable (IGAD, 1999; Mohamed et Zziwa, 2005). Les objectifs pertinents, les activités, les progrès de la mise en œuvre et les contraintes de la stratégie sont résumés dans le tableau 9.

Tableau 9 : Objectifs, activités et progrès dans la mise en œuvre de l'IGSD-SDPS

Politique/Stratégie/Plan	Objectifs pertinents	Activités menées	Progrès de mise en œuvre et contraintes
IGAD-SDP L'objectif global: L'incidence et la gravité des situations d'urgence résultant de catastrophes réduites.	Les stratégies nationales de préparation aux catastrophes dans les Etats membres de l'IGAD promues, développées et mises en œuvre.	Les stratégies nationales avec des buts et objectifs pour les activités de préparation et d'intervention développées et mises en œuvre.	Les Etats membres ont développé avec succès des politiques nationales de gestion des catastrophes.
	La collaboration effective entre toutes les agences intervenant dans la préparation aux catastrophes et les interventions de réponse assurée.	Une évolution vers des plans complets et coordonnés réalisée.	Des progrès significatifs dans les changements de politique vers la formulation de plans complets et coordonnés pour la prévention au lieu de se concentrer exclusivement sur les secours et la réhabilitation.
	La collaboration efficace entre toutes les agences de préparation aux catastrophes et d'interventions d'urgence assurée.	Les profils de catastrophe nationale identifiés, et les stratégies de mobilisation des ressources développées.	Les Etats membres ont élaboré des politiques nationales et créé des agences en cas de catastrophes afin de faciliter la mise en œuvre coordonnée et la collaboration entre les acteurs.

Les domaines couverts par la stratégie comprennent la sécheresse, les inondations, la dégradation de l'environnement, la désertification, la déforestation, la dégradation des écosystèmes, la pollution environnementale, les tremblements de terre, les infestations de ravageurs, les épidémies, les maladies du bétail, et les questions transversales affectant la vulnérabilité aux catastrophes (par exemple les conflits, les facteurs sociaux, environnementaux et ceux liés à la sécurité alimentaire).

Mise en œuvre au niveau national des programmes de changement climatique dans l'IGAD

Au niveau national, seul le Kenya a développé une stratégie nationale d'intervention sur les changements climatiques (GoK, 2010), tandis que l'Ouganda est en train de préparer une politique sur les changements climatiques et une stratégie sur les changements climatiques (African's Women Decade, 2012).

En outre, tous les États membres ont signé et ratifié la CCNUCC, le protocole de Kyoto et les conventions connexes (UNCCD, UNCBD, la Convention de Ramsar sur les zones humides, etc.) et ont l'obligation d'élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans nationaux sur les changements climatiques et la foresterie (Atheru, 2012; Namanya, 2010). En outre, l'Éthiopie, le Soudan, le Kenya et l'Ouganda ont développé des projets MDP (Tableau 6).

LACUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DANS L'EAC ET L'IGAD

Les secrétariats de l'EAC et l'IGAD semblent être à des niveaux différents en termes de développement des mesures de politique sur les réglementations, normes et lignes directrices environnementales, en général, et sur le changement climatique en particulier. Des deux, l'EAC est plus avancée que l'IGAD qui n'a pas encore commencé à élaborer des mesures politiques spécifiques sur le changement climatique. Cependant, la double appartenance du Kenya et de l'Ouganda rend plus difficile une évaluation au niveau des États (Kamau et al, 2012; UNDP, 2007). Le Kenya n'est pas seulement un non-PMA, mais aussi le seul à avoir une stratégie de changement climatique nationale et une unité centrale pour les programmes et les activités relatives aux changements climatiques.

Les lois environnementales de l'EAC liées aux changements climatiques et celles appliquées dans les États membres semblent être en harmonie. La même harmonie législative ne s'observe pas au niveau des États membres de l'IGAD qui semblent être à différents niveaux dans l'adoption des programmes et politiques de changement climatique. Pour les États où existent des lacunes de formulation des politiques et de mise en œuvre, il est recommandé que les efforts soient faits pour les combler. De nombreux organismes internationaux, sociétés civiles et individus voudraient aider l'IGAD et ses États membres, ainsi que les États membres de l'EAC, face aux impacts du changement climatique, mais ils sont limités par le manque de politiques régionales et nationales pour coordonner les activités d'adaptation au changement climatique (Latin, 2012).

Le manque de fonds suffisants pour financer les projets d'adaptation, en particulier au niveau communautaire, a également vu des pays comme le Burundi, l'Erythrée, l'Éthiopie, Djibouti, le Soudan, la Somalie, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, qui n'ont pas de

politiques nationales sur le changement climatique, à la traîne dans la mise en œuvre de ces projets, au risque d'énormes pertes économiques et sociales puisque les impacts du changement climatique sont de plus en plus ressentis. Les politiques nationales en matière de changement climatique sont nécessaires afin de coordonner les efforts des différentes parties prenantes en vue d'un objectif commun (Bronkrhost, 2009).

Lacunes dans la mise en œuvre des politiques liées aux changements climatiques et à la foresterie dans l'EAC et l'IGAD

Bien que tous les Etats membres soient sous la même orientation et coordination du secrétariat de l'EAC, ils diffèrent considérablement dans leur capacité à mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Le Kenya a fait une avancée institutionnelle en créant un environnement favorable à l'action contre le changement climatique.

Le Kenya a mis en œuvre des projets qui incluent le Plan d'action sur les changements climatiques, le Programme d'adaptation de l'Afrique, et l'Adaptation aux changements climatiques dans les terres arides et semi-arides du Kenya (KACCAL), et la transformation du marché pour des fourneaux à biomasse efficace. Le Kenya a dûment enregistré cinq projets de MDP (Tableau 6). Les autres Etats de l'EAC n'ont pas été aussi performants que le Kenya. La Tanzanie et l'Ouganda ont deux projets MDP chacun tandis que le Burundi et le Rwanda n'en ont aucun. Certaines lacunes transversales dans la mise en œuvre des politiques relatives au changement climatique comprennent:

- a) le manque d'intégration du changement climatique dans les politiques sectorielles et de développement et leur mise en œuvre;
- b) l'absence d'une approche à long terme pour lutter contre le changement climatique aux niveaux sous-régional et national;
- c) la nature de la relation entre les changements environnementaux et les conflits humains est traitée au niveau académique, mais les mécanismes d'opérationnalisation des recommandations des différentes études font défaut;
- d) le manque d'éducation et de sensibilisation du public sur le changement climatique et ses impacts.

Lacunes dans l'adaptation au changement climatique

L'EAC reconnaît que les besoins d'adaptation sont énormes, les coûts sont élevés et il est peu probable que les coûts d'adaptation soient totalement couverts. Dans son énoncé de

position à la COP-15, le Secrétariat de l'EAC a exhorté les Etats membres à s'aider eux-mêmes par des réformes politiques et une planification améliorée en intégrant le changement climatique dans la planification du développement, soulignant que:

- a) une approche sous-régionale face au changement climatique fait défaut dans l'EAC. L'approche, entre autres, intégrera des mécanismes relatifs au changement climatique dans les instruments de politiques sous-régionales, et créera des liens entre le changement climatique et la sécurité sous-régionale.
- b) les institutions et capacités régionales qui traitent du changement climatique sont très faibles. Les pistes pour les renforcer incluent: l'élaboration des évaluations sous-régionales, les scénarios pour l'alerte précoce, la préparation et la réponse.
- c) il existe plusieurs programmes et initiatives liés au changement climatique qui ont lieu dans différents pays et au sein d'un pays - dans différentes régions et structures étatiques, et pourtant leur harmonisation fait défaut.
- d) l'éducation au changement climatique fait défaut dans les programmes d'études de nombreuses institutions publiques et privées, pour assurer la sensibilisation et l'éducation du public sur le sujet.
- e) les États ont des stations d'observation météorologiques, des systèmes de traitement de communication, ainsi que des installations de formation et de diffusion pour communiquer les informations météorologiques et climatiques pour les mesures d'adaptation dans tous les secteurs socio-économiques sensibles au climat, et de soins aux victimes de variations climatiques extrêmes, inadéquats.
- f) les PANA ne sont pas appliquées de manière intégrée et d'autres secteurs ne sont pas faits pour être impliqués de façon proactive. L'intégration de l'environnement dans ce domaine devrait être garantie.
- g) une technologie limitée est appliquée dans la mise en œuvre des actions urgentes et immédiates d'adaptation au niveau local, y compris la récupération des eaux de pluie et les systèmes de conservation.
- h) outre les PANA, les moyens, stratégies et activités régionaux d'adaptation à long terme n'ont pas été développés.
- i) les préoccupations de tous les groupes vulnérables de l'EAC, dont la capacité d'adaptation est faible, en particulier les femmes, les personnes âgées, les handicapés physiques et les enfants, qui sont particulièrement touchés par les impacts du changement climatique ne sont pas suffisamment, voire pas du tout abordées.

Lacunes dans l'atténuation du changement climatique

La région a besoin de poursuivre les politiques appropriées en matière de changement climatique et de suivre une voie de développement durable dans l'exploitation des ressources naturelles régionales, notant ce qui suit:

- a) des cadres politiques visant à encourager les investissements des entreprises dans les technologies respectueuses de l'environnement, la production durable et l'utilisation rationnelle de l'énergie, la gestion des déchets et le transport sont absents (comme les cadres sur le MDP, la REDD +, l'AFAT, l'UTCATF etc.).
- b) les technologies vertes appropriées sont rares, inaccessibles et non abordables. En conséquence, certains Etats de l'EAC et de l'IGAD en particulier ont peu bénéficié des projets MDP (Tableaux 6 et 10).

CHAPITRE 3 Participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes de l'EAC et l'IGAD relatifs au changement climatique basés sur les forêts

Les secrétariats de l'EAC et l'IGAD affirment que le genre est un élément transversal important de leur programme de développement. Par exemple, l'EAC indique qu'il s'efforce de renforcer le rôle des femmes dans le développement culturel, social, politique, économique et technologique; et a développé *la Politique pour le Genre, la Jeunesse, les Enfants, la Protection Sociale et le Développement Communautaire*; et un *Plan Stratégique 2011-2015 pour le Genre, la Jeunesse, les Enfants, la Protection Sociale et le Développement Communautaire* (EAC, 2010a, b). Le Plan Stratégique de l'EAC définit les objectifs stratégiques généraux pour chaque composante thématique ainsi que les objectifs spécifiques à atteindre au cours de la période. En conséquence, l'EAC est en train de finaliser un projet de loi pour permettre la formalisation de la politique du genre longtemps recherchée pour faciliter une représentation accrue des femmes dans le processus décisionnel et au niveau des postes élevés dans le corps législatif (Peter, 2012). La stratégie et le Plan Directeur de l'EAC sur le changement climatique reconnaissent les différents impacts sur le genre, et déclarent que les femmes et les enfants courent les risques les plus élevés liés au changement climatique.

Pour sa part, le Secrétariat de l'IGAD a formulé *une Politique et une Stratégie Genre* en 2004. Toutefois, en 2010 une annonce a été publiée sur son site Web pour recruter un consultant pour élaborer des directives pour l'intégration du genre dans les organisations régionales, les politiques et programmes de migration (IGAD, 2010). Cela peut suggérer que le Secrétariat a reconnu que le genre a été mal pris en compte, en particulier à la lumière du fait qu'il n'est pas mis en évidence dans la mission globale, la vision ou les objectifs de l'IGAD. A l'échelle des Etats membres, les politiques de genre font défaut, excepté à nouveau pour les Républiques du Kenya et de l'Ouganda.

Le but de ce chapitre est d'évaluer le rôle et l'importance de l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et plans relatifs au changement climatique basés sur les forêts dans l'EAC et l'IGAD. Le chapitre examine la situation générale du genre et le degré d'intégration du genre dans les programmes sur le changement climatique liés à la foresterie et leur mise en œuvre. Le terme genre décrit les

attributs sociaux et les opportunités associées au fait d'être homme et femme, appris et acquis par des processus de socialisation. Le genre détermine ce qui est attendu, permis et valorisé chez une femme ou un homme dans une société donnée. Différentes sociétés traitent les hommes et les femmes différemment, leur attribuent des responsabilités, des activités à entreprendre, un accès et un contrôle sur les ressources et des possibilités de prise de décision différents (Spence, 2001; ONU-ECOSOC, 1997).

PROGRAMMES D'INTÉGRATION DU GENRE ET DE LA JEUNESSE

Considérant que le genre est une construction sociale et culturelle, son intégration offre la possibilité de s'exercer à comment mettre en œuvre le concept de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Si les projets sont gérés sans tenir compte du genre, la vulnérabilité des hommes au changement climatique risque de baisser tandis que celle des femmes restera inchangée ou augmentera. Par conséquent, l'intégration du genre nous aide à évaluer les différentes implications des actions prévues pour les femmes et les hommes, y compris la législation, les politiques et programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux (EAC, 2012d; UN, 1997; UN, 2011; UNDP, 2010). L'objectif de l'intégration, à un niveau général est de changer les pratiques socio-culturelles inégales afin qu'elles deviennent plus sensibles au genre et de s'assurer que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux (UN-ECOSOC, 1997). Ici l'égalité ne signifie une simple augmentation de la participation des femmes aux stratégies et programmes existants. Cependant, parfois, une attention et des actions spécifiques pourraient être nécessaires pour compenser les lacunes et les inégalités existantes auxquelles les femmes peuvent actuellement faire face. Des exemples de risques potentiels liés aux changements climatiques et de leurs effets sur les femmes, issus d'un rapport du PNUD (2010), sont présentés dans le tableau 10.

Tableau 10 : Risques potentiels liés aux changements climatiques et leurs effets sur les femmes (UNDP, 2010)

Effets des changements climatiques	Risques potentiels	Exemples	Effets potentiels sur les femmes
Directs	Augmentation de la température de l'océan	L'incidence croissante du blanchissement des coraux dû au stress thermique	La perte des récifs coralliens peut endommager l'industrie du tourisme, un secteur dans lequel les femmes représentent 46% de la population active.
	L'accroissement des sécheresses et la pénurie d'eau	Le Nord du Kenya a connu quatre grandes sécheresses entre 1983 et 2001.	Les femmes et les filles dans les pays en développement sont souvent les collectrices primaires, les utilisatrices et les gestionnaires de l'eau. La baisse de la disponibilité de l'eau mettra en péril les moyens de subsistance de leurs familles, augmentera leur charge de travail, et pourrait avoir des effets secondaires tels que des taux de scolarisation plus faibles pour les filles ou moins de possibilités pour les femmes de s'engager dans des activités génératrices de revenus.
	L'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes	Une plus grande intensité et quantité des inondations et des vagues de chaleur.	Un échantillon de 141 pays sur la période 1981-2002 a révélé que les catastrophes naturelles (et leur impact) tuent en moyenne plus de femmes que d'hommes ou tuent les femmes à un âge plus précoce que les hommes.
Indirects	L'augmentation des épidémies	La variabilité du climat a joué un rôle essentiel dans les épidémies de paludisme dans les régions montagneuses d'Afrique de l'Est.	Les femmes dans les ménages pauvres touchés par le VIH/SIDA disposent de moins de ressources pour s'adapter aux effets du changement climatique. L'adoption de nouvelles stratégies pour la production agricole ou la mobilisation du cheptel est plus difficile pour les ménages dirigés par des femmes et infectés.
	La perte d'espèces	En 2050, le changement climatique pourrait entraîner un taux d'extinction des	Le changement permanent de température va réduire l'agro-biodiversité, les options pour la médecine traditionnelle, et potentiellement affecter la sécurité alimentaire et sanitaire; une corvée pour les

		espèces de 18-35%.	femmes dans la plupart des sociétés.
	La baisse de la production agricole	La production agricole diminuera de 20 à 50% en raison de conditions de type El Niño en Afrique.	Les femmes rurales sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale et produisent entre 60 à 80% de la nourriture dans la plupart des pays en développement.

L'intégration du genre peut aussi être au niveau communautaire ou national. Les effets potentiels de l'intégration au niveau national et/ou communautaire sur le genre diffèrent également. Par exemple, la planification des programmes nationaux et en amont des modalités des régimes d'aide au lieu de ceux communautaires, offrent des possibilités de promotion de l'égalité des sexes par les politiques, programmes et stratégies de mise en œuvre au niveau sectoriel et national. L'approche au niveau national prévaut aux gouvernements des mécanismes permettant de parvenir à un consensus général avec des macro- et micro-partenaires autour d'objectifs et d'approches de développement communs. Les bailleurs de fonds, les institutions inter-gouvernementales, les acteurs internationaux et du secteur privé trouvent également au niveau national un point d'entrée idéal, en termes d'influence sur le dialogue politique national et la planification, et de création d'un cadre sur lequel se base les activités communautaires (Kaudia et Obonyo, 2007).

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques par exemple, adopte l'approche au niveau national comme une priorité pour la mise en œuvre des PANA, avec une propension à souligner les priorités au niveau national au détriment de celles de la communauté. Cependant, cette approche au niveau national pour le développement et les initiatives nationales centralisées peut nuire aux communautés autochtones et locales, car elle ne tient pas compte des pratiques locales qui fonctionnent efficacement pour ces communautés (Vincent et al., 2010). Les différentes communautés sont affectées différemment par le changement climatique en fonction de leur vulnérabilité et les capacités d'adaptation. De ce fait, l'adaptation doit être localement spécifique et appropriée au contexte. Les projets d'adaptation à base communautaire (ABC) devraient donc viser à accroître la résilience des communautés et des écosystèmes aux effets annoncés du changement climatique (UNDP, 2010).

Ainsi, tous les États membres de l'EAC ont des constitutions et des politiques sensibles au genre qui garantissent aux femmes 30% de participation active dans les décisions du gouvernement, entraînant ainsi une augmentation potentielle de l'égalité entre les sexes. En dépit de ces garanties constitutionnelles de genre dont le but est de protéger les droits des femmes et les valeurs liées au genre, de grandes différences entre le contenu des constitutions et les pratiques existent au niveau des états partenaires. Par exemple, le nombre de représentantes des femmes au sein des gouvernements donne une bonne

image de la situation: Burundi 30,5%; Kenya 9,8%; Rwanda 56,3%; Tanzanie 36,0%; et Ouganda 35,0%. L'examen des instruments de politique de genre en place montre que le Rwanda en a certains qui sont absents dans d'autres pays (par exemple, un secrétariat Bejing, un Conseil National des Femmes, un Bureau du Genre, un Observatoire du genre, une Coopérative d'Épargne et de Micro-crédit uniquement pour les femmes, une Banque de Crédit pour les femmes, et un Centre Rwandais de Ressources pour les Hommes). Le Rwanda a aussi une loi spécifique et spéciale sur le genre appelée la loi foncière organique du Rwanda.

Les statistiques ci-dessus sur la proportion de femmes au sein du gouvernement montrent que le Rwanda a le plus grand nombre de femmes représentées au sein du gouvernement en Afrique orientale et dans le monde. D'autre part, le Kenya a la plus faible proportion de femmes parmi les pays de l'EAC. Alors, qu'est ce qui détermine ces grandes différences entre les sexes dans les pays de l'EAC? Cela a généralement été attribué à l'absence d'un cadre pour traduire les aspirations à l'égalité des sexes en un instrument contraignant au niveau de l'EAC (EASSI, 2012), la mise en œuvre étant facultative et non contraignante elle est donc laissée au bon vouloir des gouvernements des États. Pour pousser à des changements, des groupes de femmes de la région ont fait pression sur les gouvernements nationaux, le Secrétaire général du secrétariat de l'EAC (Peter, 2012), et même intenté des procès pour l'interprétation des aspirations à l'égalité des sexes prévues dans les constitutions nationales (Rugene, 2013).

Malgré le fait que tous les États de l'EAC et de l'IGAD ont des politiques et stratégies liées au genre, l'intégration du genre, en particulier dans les programmes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, est généralement très faible, en particulier dans les États membres de l'IGAD. Pourtant, le changement climatique est un facteur contributif majeur à l'accroissement des différences d'accès à l'éducation, la nutrition, l'eau et la santé, augmentant ainsi le risque de conflits sur les ressources qui soutiennent la vie (UN, 2012). Les communautés dans les pays de l'EAC et l'IGAD ont des identités sociales, politiques, communautaires et confessionnelles très diverses. Les femmes représentent environ 50 pour cent de la population dont une forte proportion comprise dans la tranche d'âge de moins de 30 ans. En outre, les communautés se caractérisent par des différences de sources de moyens de subsistance, selon qu'elles dépendent de l'agriculture, de la pêche ou du pastoralisme, et le type de milieu de vie- désert, communautés forestières ou habitants des bidonvilles. Bien que les différences dans la diversité puissent être une source de créativité et de croissance positive, elles sont souvent mal gérées, et donc sont devenues une source de concurrence malsaine, de conflits et d'instabilité.

Afin d'aborder les causes profondes des conflits environnementaux et de sécurité alimentaire, il est nécessaire que les décideurs non seulement comprennent, mais aussi facilitent l'accès aux besoins uniques des divers groupes au sein de la société. Les décideurs doivent comprendre que les communautés touchées par le changement

climatique (c'est-à-dire, pastorales, forestières et des zones désertiques) font face à des défis spécifiques et particuliers qui nuisent à leur effort de développement socioéconomique, et souvent les conduisent à entrer en conflit (EAC, 2011e).

PROGRES DANS LES PROGRAMMES RELATIFS AU GENRE ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), auquel les Etats membres de l'EAC et l'IGAD appartiennent aussi, a conclu un partenariat avec l'EAC pour intégrer le genre dans le changement climatique (Dodo, 2007). L'accent est cependant mis sur l'agriculture. Au niveau national, aucun programme spécifique d'intégration du genre dans le changement climatique n'existe, mais il y en avait dans la catégorie générale des actions de la société civile et/ou des ONG qui impliquent les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables dans les programmes de plantation d'arbres (EAC, 2008; EAC, 2012d; IGAD, 2010a, b; IGAD, 2011).

Programmes régionaux relatifs au genre

Il s'agit notamment: a) de l'Alliance des jeunes du COMESA-SADC-EAC contre le changement climatique, et b) du Programme du COMESA de Fonds pour les femmes et du programme multisectoriel contre le VIH/SIDA.

L'Alliance de la jeunesse du COMESA-SADC-EAC contre le changement climatique

La Conférence de la jeunesse tenue à Lilongwe en Novembre 2010 sous les auspices de l'arrangement tripartite du COMESA-SADC-EAC, a recommandé qu'il est nécessaire pour les programmes de l'alliance de la jeunesse dans la région de s'occuper de tous les programmes de la jeunesse sur le changement climatique. En conséquence, l'Alliance de la jeunesse du COMESA-SADC-EAC contre le changement climatique a été créée. L'alliance tire ses membres de 26 pays dans la région tripartite (GoK, 2012).

L'alliance est une plaque tournante de toutes les organisations des changements climatiques de la jeunesse dans la région du COMESA-SADC-EAC, agissant comme un bloc de négociation pour les jeunes. Green Enviro-Watch (GEW) accueille l'alliance régionale de la jeunesse dans le but ultime d'assurer sa mise en place complète.

Le Fonds Economique du COMESA pour l'Entrepreneuriat des Femmes (WEEF)

La Politique de Genre du COMESA a été convertie en Stratégie et Plan d'Action du COMESA pour l'intégration du genre. Le Plan d'Action a un cadre pour l'intégration des questions de développement social dans les programmes du COMESA. Certaines de ses

activités incluent : a) la mise en place d'un Fonds économique du COMESA pour l'Entrepreneuriat des Femmes (WEEF), b) l'élaboration d'un cadre multisectoriel pour un Programme de VIH/SIDA, c) l'élaboration de manuels d'intégration du genre, et d) exploiter la science et la technologie pour le développement (UNIDO, 2011).

Programmes nationaux relatifs au genre

Il y a également plusieurs programmes de changement climatique de la société civile au niveau national qui sont liés au genre. Cependant, la plupart d'entre elles sont à petite échelle (GoK, 2012; IGAD, 2012b).

LACUNES DANS LA MISE EN APPLICATION DE LA PARTICIPATION DES FEMMES, DES JEUNES ET DES GROUPES VULNERABLES AUX PROGRAMMES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX FORETS

Dans la région de l'EAC, la plupart des programmes de changement climatique visent le renforcement des capacités et du réseautage, mais traitent rarement des besoins réels d'adaptation qui permettraient d'améliorer la résilience. Ces programmes sur le changement climatique sont axés sur les négociations mais très peu sur les actions locales, même dans la région de l'EAC que cette étude a jugée plus avancée par rapport à la région de l'IGAD. En outre, la plupart des initiatives sur le changement climatique ne sont pas intégrées dans les instruments et programmes mis en œuvre au niveau des communautés économiques régionales respectives.

Au niveau national, tous les États éligibles dans l'EAC et l'IGAD ont développé des PANA, mais l'étendue, le type et l'échelle de ces projets PANA varie considérablement (GoK, 2012). Les variations dans les PANA sont dues au fait que la plupart des actions sont prévues au niveau sectoriel. Cela est un signe clair que l'incorporation, l'implication et la participation des groupes communautaires, en particulier le genre (les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables) sont absentes ou inadéquates. En général, le financement disponible pour le changement climatique est insuffisant et le peu qui est disponible est parfois difficile d'accès en raison de contraintes de procédure et les critères complexes établis par les organismes ou les mécanismes de financement.

Dans l'EAC et l'IGAD, il manque aux programmes sur les changements climatiques a) l'intégration dans le développement et la mise en œuvre des politiques sectorielles, b) une approche à long terme pour aborder les risques aux niveaux régional et national, c) un investissement adéquat dans l'éducation et la sensibilisation du public sur les impacts du changement climatique et d) une compréhension ou une appréciation claire du lien entre les

changements environnementaux et les conflits humains.

CHAPITRE 4 Accroître le rôle et les avantages des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes de l'EAC et de l'IGAD relatifs au changement climatique basés sur les forêts

L'exclusion dans le développement et la mauvaise appréciation des gens et des communautés ordinaires sont responsables de l'échec des projets de développement d'avoir un effet positif sur la pauvreté et les populations dans les régions de l'EAC et l'IGAD. Sans la participation des communautés locales, les agences de développement, et les planificateurs du gouvernement local et central sont incapables de savoir ou même de comprendre les aspirations des populations pauvres et leurs besoins réels; les projets prévus ne parviennent pas à intégrer les connaissances locales/indigènes dans les projets/programmes; les projets/programmes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique sont perçus et considérés par les populations locales comme appartenant à, et bénéficiant aux donateurs et/ou au gouvernement et pas à eux; les populations locales ne voient pas pourquoi elles devraient travailler et s'investir dans la réussite du projet/programme; et ainsi de suite.

Habituellement, pour que les populations locales, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables participent activement au développement local, les contraintes qui se dressent sur leur chemin doivent être levées. L'un des facteurs qui entravent généralement la participation des populations locales est l'absence de mesures incitatives internes aux projets (Banque mondiale, 2008 & 2009). Mais l'intégration des communautés locales dans les projets peut être problématique lorsque les planificateurs et les responsables de la mise en œuvre ne comprennent pas et/ou n'apprécient pas les coutumes et traditions locales, et comment ils peuvent être mis à profit pour augmenter le rôle et les avantages pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

Le but de ce chapitre est d'identifier et de décrire les mesures et les incitations nécessaires pour accroître le rôle des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et plans l'EAC et de l'IGAD sur le changement climatique basés sur les forêts de, et de présenter des approches communautaires qui devraient être considérées pour la gestion des projets.

MESURES ET APPROCHES NECESSAIRES POUR ACCROITRE LE ROLE DES FEMMES, DES JEUNES ET DES GROUPES VULNERABLES

Les lignes directrices internationales pour l'intégration du genre dans les programmes relatifs au changement climatique ont été définies au COP-10 à Buenos Aires en 2004 et par la suite prises en charge par l'Assemblée des femmes du PNUE à Nairobi en 2004 (Röhr et al, 2004). La COP-10 a adopté les mesures directives suivantes, internationalement acceptées qui pourraient également convenir, au niveau des CBO:

- a) analyser les effets du changement climatique à partir des deux points de vue masculin et féminin ;
- b) développer et appliquer des critères et des indicateurs sensibles au genre;
- c) inclure des statistiques sur les femmes ainsi que sur les hommes lors de la collecte et de présentation des données;
- d) capitaliser les talents et les contributions des femmes et des hommes;
- e) fixer des objectifs pour la participation des femmes aux activités ;
- f) faire de l'égalité des femmes, l'accès à l'information, les ressources économiques et de l'éducation une priorité ;
- g) veiller à ce que les femmes soient représentées dans 50% de tous les processus de prise de décision ;
- h) intégrer une perspective de genre dans la conception et la mise en œuvre des projets ;
- i) mettre l'accent sur les différences entre les sexes en matière de capacités pour faire face à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ;
- j) entreprendre une analyse spécifique au sexe de toutes les lignes budgétaires et les instruments financiers.

Une revue de littérature pour des mesures claires et délibérées, des approches et des incitations visant à accroître le rôle des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les programmes et les plans sur le changement climatique basés sur les forêts dans l'EAC et l'IGAD n'a pas porté ses fruits, sauf pour une ébauche par le Kenya . Par conséquent, aucune politique claire et délibérée sur les mécanismes d'incitation à la participation des populations locales aux programmes basés sur les forêts n'a été élaborée, sans parler de ceux qui ciblent spécifiquement le changement climatique ou encore les aspects genre. L'absence d'un rôle clair des populations locales dans les programmes de gestion forestière découle des craintes qu'ont certains fonctionnaires de l'État qu'ils revendiquent les avantages tirés des ressources naturelles.

Néanmoins, le Kenya a reconnu la nécessité de s'assurer que des mesures incitatives sont prévues pour encourager les communautés à participer efficacement à la gestion des forêts. Le ministère Kenyan des Forêts et de la Faune d'alors a développé une approche globale de *Partage des coûts et avantages dans la politique de gestion des ressources naturelles*. Cela a été rendu nécessaire par, entre autres facteurs, l'augmentation de la perte des forêts, les craintes des effets négatifs d'un taux de croissance élevé de la population, le besoin de compenser les coûts communautaires engagés dans le suivi constant des ressources naturelles, la nécessité d'une bonne gouvernance de la part de l'Etat, comme l'exige la Constitution 2010 - que les communautés et l'Etat participent à la gestion des ressources naturelles, et la nécessité pour les gouvernements d'internaliser *le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages* découlant de leur utilisation à *la Convention sur la diversité biologique*. Etant donné que les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés sont plus susceptibles de bénéficier de forêts bien gérées, il s'ensuit qu'ils peuvent aussi jouer un plus grand rôle dans la gestion durable. Certaines des incitations à la participation effective de la communauté à la gestion durable des forêts et de la conservation comprennent (UN, 2010) :

- a) l'existence d'un cadre pour le partage des coûts et avantages dans les politiques de gestion des ressources naturelles avec des dispositions claires sur le genre ;
- b) l'existence de mécanismes pour promouvoir les partenariats dans la gestion et la conservation des forêts;
- c) des mesures visant à promouvoir des attitudes positives à l'égard de la conservation et la gestion des forêts en place;
- d) des mécanismes pour offrir des possibilités d'emploi pour les communautés disponibles;
- e) de nouveaux investissements dans le renforcement des capacités des parties prenantes concernées (c'est à dire le genre) ;

- f) des mécanismes visant à garantir la prise en compte des opinions et du bien-être des groupes minoritaires et marginalisés vivant à proximité des forêts chaque fois qu'une décision sur les forêts est envisagée;
- g) l'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans la conservation et la gestion des forêts;
- h) les moyens de promotion de la conservation et la gestion des forêts comme un système d'utilisation des terres élaborés;
- i) des incitations économiques disponibles pour induire la conservation et la gestion appropriée des forêts;
- j) des mécanismes de renforcement et de maintien de partenariats entre le gouvernement et les gestionnaires forestiers, le secteur privé, les ONG, les organisations communautaires et d'autres intervenants existants;
- k) les gouvernements renoncent aux permis et droits de licence sur le pâturage et la collecte de bois de chauffage comme une incitation à la participation à la gestion des forêts;
- l) des moyens de renforcer les capacités des communautés pour améliorer leur contribution à la prise de décision et le partage équitable des avantages qui existent;
- m) le soutien et la promotion des communautés locales, des propriétaires fonciers et autres pour la participation à la durabilité des ressources naturelles disponibles (y compris la faune); et
- n) l'appui aux communautés afin qu'elles bénéficient des revenus générés par les frais facturés pour le captage de l'eau, la séquestration du carbone et la conservation de la faune.

ASPECTS GENRE DANS LES PROJETS GERES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Cette section présente quatre exemples de gestion de projet au niveau communautaire, soulignant a) les structures communautaires de gestion des ressources naturelles; b) les systèmes traditionnels; c) les rôles du genre au sein des communautés d'agriculteurs; et d) les rôles du genre au sein des communautés pastorales nomades. On tient compte du fait que les attributs, les possibilités et les relations inhérentes à l'égalité sont socialement construits et appris à travers un processus de socialisation, ce qui signifie qu'une société donnée détermine ce qui est attendu, permis et valorisé chez les femmes ou les hommes. Dans la plupart des arrangements tribaux et culturels en Afrique de l'Est, de nettes

différences sont faites entre les femmes et les hommes en termes de responsabilités assignées, activités qu'ils peuvent exercer, l'accès et le contrôle des ressources et des possibilités dans le processus décisionnel.

Les incitations communautaires locales qui augmentent la participation des femmes aux programmes sur le changement climatique basés sur les forêts et la façon dont elles sont appliquées localement sont analysées. Ces pratiques communautaires sont ensuite superposées à des facteurs climatiques et écologiques au sein de la région de la Corne de l'Afrique afin de déterminer comment elles dictent les différences d'approche des activités forestières (c'est-à-dire, la plantation d'arbres sur des sites humides et la régénération naturelle dans les habitats arides à semi-arides).

Généralement, un bon équilibre existe entre les communautés qui ne dépendent que de la production végétale; celles qui associent les cultures et l'élevage; celles qui dépendent entièrement du pastoralisme (*Maasai* du Kenya et de la Tanzanie, *Karamajong* de l'Ouganda et du Sud-Soudan, etc.) et la vie nomade à la recherche de pâturages. Les rôles du genre dans les activités relatives au changement climatique basées sur les forêts dans les deux groupes professionnels (agriculteurs et pasteurs) diffèrent dans leurs structures d'auto-organisation et des effets des transformations subséquentes sur l'environnement.

Structures communautaires de ressources naturelles

Au niveau de l'Etat, quatre grands types de groupes sociaux communautaires sont reconnus. Ce sont: les groupes d'entraide, les femmes, les jeunes et les organisations communautaires. Les groupes d'entraide comprennent un mélange d'hommes, de femmes et de jeunes. Les membres des comités sont identifiés par des élections communautaires. Au Kenya, par exemple, les règlements du ministère des Services sociaux réservent 30% de l'effectif des comités de gestion communautaire aux femmes. Dans certaines régions du comté de Makueni au Kenya, le but des groupes d'entraide est d'initier et mettre en œuvre des projets de développement personnel. Les groupes de femmes sont constitués de femmes qui résolvent les problèmes qui touchent les femmes (c'est à dire, l'accès à la nourriture, au bois, à l'eau, etc.). D'autres activités des groupes de femmes incluent le Merry-go-round (une forme de banque de village), l'ameublement de maisons et l'autonomisation financière entre autres.

La jeunesse est définie comme les membres d'une communauté entre 18 et 35 ans. Dans le comté de Makueni, les activités mises en œuvre par les jeunes comprennent l'élevage et la vente de plantules d'arbres/de fruitiers, la production de légumes, les petites entreprises (la fabrication de meubles, etc.). Généralement, les jeunes ne commencent pas de projets/activités à long terme car ils sont mobiles (c'est-à-dire migrent après l'école, se déplacent vers les centres urbains pour chercher du travail après l'école, etc.). La mobilité

des jeunes est également étayée par le fait qu'ils sont toujours à la recherche de meilleures opportunités.

Les organisations communautaires incluent les trois groupes décrits ci-dessus (à savoir, les groupes d'entraide, les femmes et les jeunes). La principale différence entre les organisations communautaires et les groupes d'entraide, de femmes et de jeunes est que ces derniers sont composés de membres individuels tandis que les premiers tirent leurs membres des groupes. Les groupes (à savoir, les groupes d'entraide, des femmes et des jeunes) se distinguent par un intérêt commun pour résoudre un problème. Conformément à la loi du Kenya, les groupes religieux ne sont pas inclus dans la classification des organisations communautaires étant donné qu'ils sont enregistrés sous le Régistre des Sociétés (*Societies Act.*). Les observations suivantes sont faites à cet égard:

- a) les communautés manquent de capacités sur les questions de propriété sur les ressources naturelles;
- b) bien que les structures de renforcement des capacités existent (par exemple au Kenya, cela inclut les réunions publiques communautaires), celles-ci sont rarement utilisées efficacement;
- c) toute activité de la communauté doit s'assurer que les dirigeants sont pleinement impliqués et font partie intégrante des solutions aux problèmes communautaires;
- d) les relations des communautés avec les agences forestières de l'État (c'est à dire, les forestiers) sont très médiocres parce que les forestiers sont considérés comme faisant partie du problème en raison de leurs pratiques de corruption.

Rôle des traditions populaires dans la gestion des projets

Comme les pasteurs et les nomades, les populations des zones humides respectent traditionnellement les arbres et les forêts. Cependant, ce respect est entouré de mythes et de croyances relatives aux esprits des ancêtres qui vivaient dans la forêt. Les membres de la tribu Luhya de l'ouest du Kenya et de l'Est de l'Ouganda croient que les esprits se manifestent sous différentes formes, qui parfois incluent la faune (par exemple, d'énormes serpents, etc.). En conséquence, les gens font attention à ne pas endommager les forêts et autres ressources naturelles par peur de déranger les esprits et de créer ainsi un motif de punition. Lorsque des événements inhabituels comme la sécheresse se produisaient, ils étaient soupçonnés d'être le résultat de la punition des esprits. Pour apaiser les esprits, les sacrifices sous forme de bétail abattus ont été offerts dans certaines parties des forêts endommagées. Traditionnellement, le Conseil des Anciens appliquait les lois régissant la gestion des ressources naturelles (par exemple, l'utilisation et la conservation des espèces végétales spécifiques) pour guider l'utilisation communautaire durable. Ce Conseil des Anciens prend des décisions sur l'utilisation et la conservation des ressources naturelles.

Relevant de leur juridiction, certaines espèces de plantes par exemple, ont été protégées grâce à leur classement comme totems. De cette façon, certaines espèces utiles avaient leur abondance réglementée en raison de leur association à la chance.

Dans les années précédant les indépendances beaucoup de traditions africaines excluaient les femmes, les jeunes et les membres vulnérables de la société de la participation aux processus de prise de décision sur la plupart des questions touchant au bien-être de la communauté. Aujourd'hui, les considérations du genre sont promues par la loi, même si elles varient en fonction des différences locales (par exemple, l'organisation sociale et l'adhésion aux comités mis en place par les communautés). Les Comités sociaux d'aujourd'hui pourraient être au niveau village ou famille. Habituellement, les aînés avaient un comité pour appuyer la mise en œuvre de ses décisions. La composition des comités se fait par nomination et le genre est un facteur important. Dans les zones où les activités environnementales sont répandues, les adhésions de femmes à des groupes sociaux varient de 30% à 70%.

Rôles du genre dans les communautés d'agriculteurs

Il existe une relation positive entre le volume de précipitations reçues et l'altitude. En moyenne, les régions montagneuses reçoivent plus de précipitations que les plaines qui dominent les terres semi-arides à arides. Les communautés ont un meilleur accès à l'information, et sont un peu plus riches et plus organisés autour des organisations communautaires, les ONG, les groupes religieux, etc. C'est à travers ces structures organisationnelles que les rôles collectifs des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques sont démontrés (ASARECA, 2008; COMESA, 2011).

Le genre dans les questions de gestion des ressources de la forêt est considéré à deux niveaux – l'un dans le système traditionnel; et l'autre, dans les structures gouvernementales. Par exemple, au niveau communautaire, l'auto-organisation relève de la compétence du ministère des Services sociaux au Kenya.

Rôles du genre dans les communautés pastorales nomades

De façon générale, une corrélation étroite existe entre l'altitude et le niveau d'aridité. En moyenne, la plupart des zones semi-arides à arides se trouvent dans des habitats qui se trouvent en dessous de 2000 m d'altitude.

Au sein des tribus pastorales nomades, les femmes mènent généralement une vie sédentaire pour s'occuper des enfants et des jeunes animaux alors que les hommes et les grands garçons voyagent avec le bétail à la recherche d'eau et de pâturages. Aussi, en raison de la faible densité de population, de faibles niveaux d'éducation et des niveaux élevés de pauvreté, un faible nombre de structures organisationnelles existent chez les

pasteurs dans les zones arides comparativement aux communautés sédentaires dans les zones agricoles humides.

Bien que la propriété foncière soit communautaire (régime de fiducie foncière) parmi les pasteurs nomades, les processus décisionnels comme l'utilisation des zones humides comme pâturages en saison sèche relèvent des *Conseils des Anciens* de prédominance masculine. Au sein des tribus *Somali* et *Gabra* de la Somalie, du Kenya et de l'Éthiopie, l'accès et l'utilisation des terres de parcours est strictement contrôlée par les conseils des anciens. Par exemple, les pâturages de saison humide se trouvent dans les basses terres tandis que ceux de saison sèche sont situés dans les zones montagneuses dont les basses températures pendant les périodes sèches améliorent les conditions du site. Des règlements stricts ont été élaborés pour régler et assurer la conformité.

Pendant la saison sèche quand les hommes sont sur d'autres fronts (loin de la maison à la recherche de pâturages), les femmes et les enfants abandonnés sont autorisés à accéder aux pâturages de saison humide dans des conditions limitées telles que la collecte de produits non destructifs (fruits, plantes médicinales, etc.). Aussi, au sein de la majorité des tribus pastorales, les femmes, en plus de la cuisine prennent aussi la responsabilité de tâches considérées comme étant pour les hommes dans les tribus basées sur l'agriculture, comme la construction des huttes (manyatta) et des enclos à bétail. Les implications sont que les femmes et les filles sont également responsables de l'approvisionnement en bois de chauffage et autres produits issus du bois, comme des poteaux et des matières fibreuses pour la construction de manyattas et d'enclos. Compte tenu de conditions difficiles et sévères associées à de modes de vie pastoral et nomade, la plantation des arbres n'est pas une option viable. Au lieu de cela, les pratiques culturelles de gestion de l'habitat qui soutiennent la régénération naturelle et la conservation, par exemple le déplacement du bétail pour correspondre à la productivité des pâturages de parcours, la non-utilisation des pâturages pendant certaines saisons pour réduire l'impact négatif et également leur permettre de récupérer de l'utilisation précédente, et la transmission de connaissances culturelles, marquent l'utilisation des ressources naturelles.

CHAPITRE 5 Conclusions et recommandations

L'EAC et l'IGAD sont tous deux des organismes régionaux qui diffèrent sur la base des lois qui les ont instituées et donc de ce qu'ils peuvent faire et l'efficacité dans la mise en oeuvre des programmes. Alors que l'EAC a été créée en vertu d'un traité, l'IGAD a été créée sur la base d'un accord. En dépit des avancées positives au niveau macro-économique, ils ont peu fait pour réduire la vulnérabilité au changement climatique, ou pour augmenter leur résilience face aux effets néfastes du changement climatique. L'approche qui sous-tend la mise en place des deux institutions semble également avoir une incidence sur la façon dont elles fonctionnent, en ce qui concerne le potentiel et l'efficacité de la participation de leurs secrétariats à des questions importantes, comme le changement climatique.

Les régions de l'EAC et l'IGAD se chevauchent avec deux Etats membres (Kenya et Ouganda) appartenant aux deux CER. En outre, les républiques du Sud-Soudan et de la Somalie ont également demandé à adhérer à l'EAC. L'autre CER avec laquelle l'EAC et l'IGAD ont des membres communs est le COMESA. Les deux groupes partagent également l'adhésion à l'Union africaine (UA) et la Commission Economique de l'Afrique (CEA).

CONCLUSIONS

- 1) L'EAC et l'IGAD sont caractérisées par de nombreuses différences et similitudes. Une des principales différences entre l'EAC et l'IGAD est dans les lois qui les ont instituées, et qui déterminent également la façon dont elles sont administrées, ce qu'elles peuvent et ne peuvent pas faire. Par exemple, l'EAC a été créée en vertu d'un traité tandis que l'IGAD l'était par le biais d'un accord. Juridiquement, le traité qui a établi l'EAC est meilleur et plus fort par rapport à l'accord qui a établi l'IGAD. Beaucoup de différences fonctionnelles entre les deux institutions peuvent être attribuées à des dispositions des lois qui les ont établis.
- 2) Les économies et les moyens de subsistance de l'EAC et l'IGAD dépendent de produits environnementaux et de ressources naturelles. Comme tels, ils sont très sensibles aux impacts négatifs du changement climatique.

- 3) Le secrétariat de l'EAC a développé, en collaboration avec les États membres, une politique, une stratégie et un plan directeur régional sur le changement climatique. En outre, un Fonds d'adaptation au changement climatique a été mis en place ainsi que d'autres instruments pertinents qui appuient le domaine général du développement durable. Il s'agit notamment: du Protocole sur l'Environnement et la Gestion des Ressources Naturelles; du Protocole pour le Développement Durable du bassin du Lac Victoria, et des Lignes Directrices Transfrontières pour l'Evaluation Environnementale des Ecosystèmes partagés en Afrique de l'Est. Cependant, il s'est écoulé très peu de temps depuis que ces instruments de politique ont été élaborés et donc peu a été fait en termes de mise en œuvre.
- 4) L'EAC a conclu un partenariat avec le COMESA et la SADC pour collaborer dans la mise en œuvre des programmes relatifs au changement climatique.
- 5) Le secrétariat de l'IGAD n'a pas élaboré d'instrument de politique qui aborde directement le changement climatique. L'IGAD a, toutefois, mis en place des institutions fortes pour répondre aux catastrophes et gérer les risques et problèmes qui sont liés au changement climatique. Ces institutions comprennent l'ICPAC qui est également au service de tous les États membres de l'EAC et d'autres régions en Afrique. Les Questions de catastrophes abordés par ces établissements sont également directement liés au changement climatique, et comprennent la sécheresse, les conflits, les inondations, la dégradation de l'environnement, la désertification, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution environnementale, les tremblements de terre, les infestations de ravageurs, les épidémies, les maladies du bétail, et les questions transversales touchant la vulnérabilité aux catastrophes (facteurs de sécurité sociale, environnementale et alimentaire). Il y a un besoin urgent pour l'IGAD de développer une politique régionale sur le changement climatique, et pour les Etats membres de l'EAC et l'IGAD de développer et mettre en œuvre des politiques nationales en matière de changement climatique.
- 6) Au niveau national, tous les Etats de l'EAC et l'IGAD ont signé et ratifié la CCNUCC, le Protocole de Kyoto et d'autres conventions internationales connexes comme la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention de Ramsar sur les zones humides. En conséquence, tous les États soumettent des rapports PANA tel que requis par la CCNUCC.
- 7) Tous les Etats membres mettent en œuvre des projets MDP, à l'exception du Burundi, l'Erythrée, Djibouti, la Somalie et le Soudan du Sud.
- 8) L'un des défis de la région de l'EAC avec sa politique, sa stratégie et son plan sur le changement climatique est de savoir comment traduire les bonnes intentions exprimées

dans les documents en des actions/pratiques et programmes d'investissement durables et efficaces pour réduire la vulnérabilité à long terme. Cette contrainte est sous-tendue par le manque et/ou l'insuffisance des capacités (connaissances, aptitudes, compétences, et personnel à différents niveaux) à intégrer le changement climatique dans les programmes nationaux de développement aux niveaux national et communautaire.

- 9) L'insuffisance ou le manque de ressources pour financer les programmes sur le changement climatique est une contrainte clé. Avec les gouvernements nationaux submergés avec d'autres priorités immédiates (par exemple taux de chômage des jeunes > 40%, niveaux de pauvreté > à 50%, insécurité alimentaire, etc.), le changement climatique ne reçoit qu'un financement limité en raison de sa faible priorité perçue.

RECOMMANDATIONS

- 1) Comme il est nécessaire de développer des approches sous-régionales au changement climatique, l'AFF devrait élaborer un cadre qui prend en charge a) l'incorporation des mécanismes de réponse au changement climatique dans les instruments de politique régionale; b) le renforcement des liens entre les programmes sous-régionaux de sécurité et ceux du changement climatique et; c) le renforcement des institutions et des capacités régionales en matière de changement climatique.
- 2) L'AFF et ses partenaires doivent trouver des moyens de renforcer et d'accroître l'efficacité de la coordination des institutions régionales chargées de l'évaluation, l'élaboration de scénarios et l'alerte précoce, la préparation et la réponse aux catastrophes.
- 3) L'AFF et ses partenaires devraient soutenir l'harmonisation des initiatives et des projets/programmes liés au changement climatique dans les régions de l'EAC et l'IGAD.
- 4) L'AFF et ses partenaires devraient élaborer une stratégie sur la base de toutes les initiatives existantes qui permettra d'améliorer l'éducation et la sensibilisation du public sur le changement climatique.
- 5) L'AFF et ses partenaires devraient travailler avec l'EAC pour trouver une formule pour faciliter l'élimination des barrières qui limitent le succès dans l'obtention des projets MDP. Par exemple, les barrières liées à a) la clarification au niveau national de ce que signifie la propriété des crédits carbone, parce que la définition de la propriété des crédits carbone décourage plutôt qu'elle n'encourage l'investissement MDP; et, b) le régime foncier, la propriété, la succession et les droits de propriété. L'adoption d'instruments juridiques spécifiques permettrait d'éliminer ces types d'obstacles.

- 6) L’AFF devrait travailler avec le COMESA sur sa proposition de créer un Fonds Africain de Bio-carbone pour promouvoir les investissements MDP pour: a) élaborer plus de méthodologies de petite échelle avec un potentiel d'application dans les pays membres; et b) créer un fonds de développement de projets MDP avec l’adoption de critères conservateurs tout en évaluant l'additionnalité pour les projets MDP.
- 7) Le genre devrait être intégré dans les actions de réduction et de gestion des risques liés au changement climatique. Les femmes, les enfants et les groupes vulnérables sont les plus touchés par les catastrophes liées au changement climatique. Le genre devrait être intégré dans tous les programmes sur le changement climatique.
- 8) Le soutien financier devrait être augmenté pour les initiatives de réduction des risques liés au changement climatique. Les Etats membres de l'EAC et l'IGAD ont du mal à accéder aux ressources provenant des mécanismes mondiaux relatifs au changement climatique pour la mise en œuvre des projets MDP, par rapport à des pays comme la Chine, le Brésil et l'Inde, par exemple. Il est recommandé qu’une assistance spéciale soit accordée à ce domaine si la gestion et la prévention des risques liés au changement climatique dans la région doivent aller de l'avant. L’AFF peut commencer par élaborer un cadre sur la façon d'accroître le soutien financier aux initiatives de réduction des risques liés aux changements climatiques.
- 9) La réduction des risques liés au changement climatique devrait être intégrée dans la planification du développement. Les responsables nationaux des ministères pour le changement climatique devraient faire de leur responsabilité première l’intégration du changement climatique dans tous les autres programmes de développement comme non.
- 10) L’identification, l’évaluation et la sensibilisation aux risques liés au changement climatique devraient être améliorés. Cela nécessite également le renforcement de la disponibilité des connaissances/informations pour comprendre la répartition géographique, le type et l'ampleur des risques de catastrophe encourus du fait du changement climatique et la vulnérabilité, ce qui signifie le profilage des risques de changement climatique et des impacts potentiels sur le développement aux niveaux national et communautaire.
- 11) La gestion et la capacité de coordination devraient être développées à travers:
 - ▶ la présentation du changement climatique comme un sujet d'étude dans tous les établissements d'enseignement et l'adoption d’un système de renforcement des capacités avec une approche transversale ;
 - ▶ l’amélioration de la gestion des connaissances pour la réduction des risques liés au changement climatique.

- ▶ le renforcement des mécanismes régionaux, nationaux et locaux pour le partage des connaissances en utilisant toutes les méthodes disponibles (c'est à dire, la radio, les journaux, le théâtre, les traditions populaires et les contes, etc.). L'objectif devrait être de partager les expériences, l'information, identifier les besoins et encourager des collaborations plus étroites, etc.

12) Accroître la sensibilisation du public à la réduction des risques liés au changement climatique, en élaborant une stratégie de sensibilisation pour rendre les institutions (publiques et privées) et les individus conscients des risques posés par le changement climatique, et les options de gestion et de prévention disponibles pour eux.

13) Les institutions assurant la réduction des risques liés au changement climatiques doivent être renforcées. Tous les pays devraient formuler des politiques, stratégies et plans sur le changement climatique et établir la CCCU pour coordonner les activités relatives aux changements climatiques. Pour ce faire, il est nécessaire pour les pays de mobiliser plus de ressources (financières et humaines) à cette fin.

14) La réduction des risques liés au changement climatique devrait être intégrée dans la gestion des interventions en cas de catastrophe. Les Etats membres de l'EAC et de l'IGAD devraient intégrer les actions de réponse aux changements climatiques dans la gestion de la réponse aux catastrophes.

Références

- ACTS. 2004. ACTS Annual Report 2003. An eventful year for ACTS.
- AfDB. 2011. East Africa regional integration strategy paper 2011-2015. Regional Departments; EAST I & EAST II (OREA/OREB).
- Afan-Ogidan, D; van Seters, J; and Rampa, F. 2012. Regional Approaches to Food Security in Africa: The CAADP and Other Relevant Policies and Programmes in EAC. Discussion Paper No. 128c.
- African Press Organization. 2010. EAC gears up for first Lake Victoria Basin Investment Forum. EAC Notes to Editors.
- African's Women Decade. (2012). African Women Decade 2012 Annual review.
- ASARECA. 2008. Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa. *Policy Analysis and Advocacy Programme strategic plan 2008–2013*. ASARECA, Entebbe.
- Atheru, Z. K.K. 2012. IGAD Strategies and Needs for climate Information. IGAD Climate Prediction and Applications Centre (ICPAC).
- Bronkhorst, S. 2009. Addressing climate related conflict: human security and lessons from Sahelian belt of Southern Sudan. In: Toulmin, C., Ed.; ISBN 9781848130159. 29-37 pp.
- COMESA. 2011. Statement by Mr. Sindiso Ngwenya, COMESA Secretary General on the Occasion of the Opening of the Eastern and Southern Africa Regional Youth Conference on Climate Change. Mulungushi International Conference Centre, Lusaka, Zambia; Tuesday 18th October 2011.
- Dini, S. 2009. Addressing charcoal production, environmental degradation and communal violence in Somalia: the use of solar cookers in Bander Beyla. In: Toulmin, C., Ed.; ISBN 9781848130159. 38-45 pp.
- Dodo, E. 2007. Gender Mainstreaming in Africa. United Republic of Tanzania. Food and Agriculture Organization.
- Drakenberg, O. 2007. Environmental Policy Brief for Lake Victoria Basin. School of Economics and Commercial Law, Goteborg University.

- EAC. 1994. The Convention for the Establishment of the Lake Victoria Fisheries Organization. Final Act of the conference of plenipotentiaries on the establishment of the Lake Victoria Fisheries Organization; Kisumu, Kenya, 30 June 1994; 20pp.
- EAC. 2003. Protocol for Sustainable Development of Lake Victoria Basin. EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.
- EAC. 2005. Trans-boundary environmental assessment guidelines for shared ecosystems in East Africa. Draft Revised Guidelines for Transboundary Environmental Impact Assessment – May 2005. EAC Commission, Arusha, Tanzania.
- EAC. 2006a. Protocol on Environment and Natural Resources Management. , EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.
- EAC. 2006b. Agriculture and Rural Development strategy for the East African Community 2005-2030. EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.
- EAC. 2007. Treaty for the Establishment of the East African Community. EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.
- EAC. 2009. Progress report on the implementation of regional and international agendas including NEPAD, MDGs and other special initiatives in the sub-region. 13th Meeting of the International Committee of Experts (ICE); Mahe, Seychelles, 27-29 April 2009. Addis Ababa; ECA/SRO-EA/ICE/2009/07.
- EAC. 2010a. EAC Strategic plan for Gender, Youth, Children, Social Protection and Community Development 2011-2015. EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.
- EAC. 2010b. Lake Victoria Basin Commission Annual Report 2008-2009. Lake Victoria Basin Commission.
- EAC. 2011a. East African Community Climate Change Policy. EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.
- EAC 2011b. Eastern Africa Climate Change Strategy (2011-2016). Final Draft. EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.
- EAC. 2011c. East African Community Climate Change Master Plan 2011-2031. EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.
- EAC. 2011d. East African Community Development Strategy (2011/12-2015/16). Deepening and accelerating integration: One People, One Destiny. EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.

- EAC. 2011e. Integrated Regional Coordination Mechanism (IRCM) for the Prevention and Control of Trans-boundary Animal Diseases and Zoonoses in Africa. Findings of the stock taking exercise in the EAC.
- EAC. 2012a. Tenth meeting of the sectoral council of ministers for the Lake Victoria Basin. Session of the senior officials report of Lake Victoria Environmental Management Project (LVEMP II). Ref No: EAC/LVBC/SC10/DOC BP4.2B/2012. 19th -24th, March 2012; Kigali, Rwanda. EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.
- EAC. 2012b. 10th meeting of the sectoral council of ministers for the Lake Victoria Basin. Kigali, Rwanda; 19-24 March 2012. LVB Secretariat, Kisumu, Kenya.
- EAC 2012c. Legislative Assembly; agriculture, tourism and natural resources committee workshop report on *capacity-building workshop on the mandate of committee*. Sal Salinero Hotel, Moshi , Tanzania, August 12th -15th ,2012; Clerk's Chambers, AICC Complex, Ngorongoro Wing, 5th Floor, Arusha, United Republic of Tanzania). EAC Secretariat, Arusha, Tanzania.
- EAC. 2012d. Progress Towards Development in Eastern Africa. RIO+20 United Nations Conference on Sustainable Development. Addis Ababa, Ethiopia.
- EASSI. 2012. Women in the region pay a courtesy call on the Secretary General of the EAC. EAC Gender Protocol Campaign, 9 November 2011.
- FAO. 2008. Lake Victoria Fisheries Organization and FAO National Stakeholders' Workshop on Fishing Effort and Capacity on Lake Victoria (2006). FAO Fisheries and Aquaculture Report No. 817. ISSN 2070-6987
- Giessen, E. 2011. Horn of Africa: Environmental security Assessment. Institute for Environmental Security. 145 pp.
- GoK. 2010. Kenya National Climate Change Response Strategy. Executive Brief. 28pp. www.environment.go.ke.
- GoK. 2012. Cost-Benefit Sharing in Natural Resources Management. Draft Policy Statements: March 2012.
- Hagglblade, S; Kirsten, I; Mkandawire, R; and deVries, F.P. 2004. Agricultural success in the greater horn of Africa: A conference over-view. Paper presented at the NEPAD/IGAD regional conference. Nairobi; November 22-25, 2004.
- Hoefsloot, H; Kahati, J; and Nsita, S.A. 2011. Moutnt Elgon Regional Ecosystem Conservation Programme: End-Review Report. LTS International Ltd.
- ICPAC. 2007. Community based climate services for improved livelihoods. www.icpac.net.

- ICPAC. 2012. Providing climate information, prediction, application and early warning. www.icpac.net.
- IGAD. 1996. Agreement Establishing the Inter-Governmental Authority on Development (IGAD). IGAD/SUM-96/AGRE-Doc.
- IGAD. 1999. IGAD Sub-regional Disaster Preparedness Strategy. Volume I- Strategy Document.
- IGAD. 2007a. IGAD Annual Report.
- IGAD. 2007b. IGAD Environment and Natural Resource Strategy. IGAD Secretariat, Djibouti, Republic of Djibouti.
- IGAD. 2007c. Protocol on the establishment of IGAD Climate prediction and applications centre (ICPAC). A specialized institution of IGAD. www.igad.org.
- IGAD. 2010a. The Addis Ababa Declaration on the Enhancement of Women's Participation and Representation in Decision Making Positions. IGAD Women Parliamentary Conference. Addis Ababa, Ethiopia; 14 -16 December 2009.
- IGAD. 2010b. Together We Rise to Attain Gender Equality and Women's Empowerment. Addis Ababa, Ethiopia.
- IGAD. 2011. Findings of the stock-taking exercise in the IGAD member states. IGAD Secretariat; Djibouti, Republic of Djibouti.
- IGAD. 2012a. Communiqué for the Joint IGAD Ministerial and High Level United Nations Agencies Meeting on Drought Resilience in the Horn of Africa. 17 MAY 2012
- IGAD. 2012b. African's Women Decade 2010 – 2020. 2012 Annual review
- IGAD. 2012c. Some livestock regional programmes enhancing food security in IGAD member states. IGAD/ICPALD; Presented at South Sudan Agricultural Conference; Juba, November 28, 2012.
- Jarso, J.F., 2012. The East African Community and the Climate Change Agenda: An Inventory of the Progress, Hurdles, and Prospects. Sustainable Development Law & Policy 12(2):19-24.
- Kamau,S; Barasa, L; and Ligami, C. 2012. EAC: Bureaucratic delays, missed targets hurt integration. <http://www.africareview.com/Special-Reports/Missed-targets-hurt-EAC-integration/-/979182/1639286/-/q54ib5/-/index.html>.

- Kaudia, A.A and Obonyo, E. 2007. Gender Mainstreaming in Forestry in Africa. Kenya. Food and Agricultural Organization of the UN.
- Latin, H.A. 2012. Climate Change Policy Failures: Why Conventional Mitigation Approaches Cannot Succeed. <http://www.amazon.com/Climate-Change-Policy-Failures-Conventional/dp/981435564X>.
- Leonard, K.D. 2008. The Role of IGAD in Shaping Livestock Policy in the Horn of Africa: Understanding the Institutional System, International Actors and Implications for Reform. Institute of Development studies, Sussex. IGAD LPI Working Paper No. 12-08.
- Leroy, M; and Gebresenbet, F. 2009. Climate conflicts in the horn of Africa. *Conflict Trends*, (2), 9-15.
- Mohamed A.R.B; and Zziwa, S. 2005. IGAD Food Security Strategy 2005 -2008. Agriculture and Environment Division.
- Muyodi, F.J; Bugenyi, F.W.B; Hecky, R.E. 2011. Experiences and Lessons Learned from Interventions in the Lake Victoria basin: the Case of Lake Victoria Environmental Management Project. 13th World Lake Conference, Wuhan, China, 1-5 November 2009.
- Mwendera, E. and S.M. Mohamed. 1997, "Infiltration rates, surface runoff, and soil loss as influenced by grazing pressure in the Ethiopian highlands". *Soil Use and Management* 13(1) :29–35.
- Namanya, B. 2010. Carbon project development in Africa: perspectives on legal and financial gaps. Africa Regional Workshop on Legal and Regulatory Capacity Building for Carbon Trading & CDM Investment, 28 –29 September 2010, United Nations at Nairobi (UNON)
- Okubo, Y. 2012. IGAD prepares to turn into a free trade area. *The East African*, December 15 2012 at 17:19. <http://www.theeastafrican.co.ke/-/2456/2456/-/1bxxmm/-/index.html>
- Peter, F. 2012. EAC seeks new gender policy. IPP Media, 12th December 2012. <http://www.ippmedia.com/frontend/index.php?l=48945>
- Röhr, U., Alber, G., Skutsch, M., Rose, J. and van der Heul, R. 2004. *Mainstreaming Gender into the Climate Change Regime*. Available online at http://www.generoyambiente.org/admin/admin_biblioteca/documentos/Gender_and_climate_change_COP10.pdf

Rugene, N. 2013. Lobby takes gender rule war to the EAC. *The Daily Nation*, Kenya; Thursday, January 10, 2013.

Safriel, U. 2009. Deserts and Desertification: Challenges but also Opportunities. *Land Degradation & Development*, 20, , pp. 353–366.

Spence, N. 2001. Gender Mainstreaming in Agriculture and Rural Development: A Reference Manual for Governments and Other Stakeholders. The Commonwealth Secretariat.

Swain, A and Krampe, F. 2011. Transboundary rivers and climate change: African and Asian rivers. *Conflict Trends* (2): 16-21.

Terlinden, U. 2004. IGAD – Paper Tiger facing Gigantic Tasks. Friedrich Ebert Stiftung. <http://www.igad.org/>; http://www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/IGAD.html

The East African. 2012. EAC: Bureaucratic delays, missed targets hurt integration. Saturday, December 8 2012 at 13:01. <http://www.africareview.com/-/979156/979156/-/125aggy/-/index.html>

Tsuma, W. 2009. Climate Change-conflict Nexus: Framework for Policy-oriented Action. *conflict trends* (2): 3-8.

Twongo, T; Reynolds, J.E; and Mwene-Beyanga, P. (1992). Management issues, options, and strategies for Lake Victoria fisheries. The national seminar on the management of fisheries of Lake Victoria, 6-8 August 1991, Jinja, Uganda. FAO Corporate document repository: restoration of fish farming in southern Uganda. <http://www.fao.org/docrep/006/AD147E/AD147E05.htm>

UN, 1997. *The Report of the Economic and Social Council for 1997*, United Nations, New York. Available online at <http://www.un.org/documents/ga/docs/52/plenary/a52-3.htm>

UN. 2011. The Business Case for Mainstreaming Gender in REDD+. The United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries.

UN. 2012. Agriculture, Food Security and Rural Development Cluster of the RCM (AFSRDC) 2012 Annual Progress Report. 13th Session of the Regional Coordination Mechanism of the UN Agencies Organizations Working in Africa in Support of the African Union and its NEPAD Programme (RCM-Africa). Addis Ababa Ethiopia; 14-15 November, 2012.

UNDP. 2007. Climate Change and Human Development in Africa: Assessing the Risks and Vulnerability of climate Change in Kenya, Malawi and Ethiopia. Human Development Report 2007/2008. Fighting climate change: Human solidarity in a divided world.

- UNDP. 2010. Gender, climate change and community based adaptation: A guidebook for designing and implementing gender sensitive community based adaptation programmes and projects.
- UNEP, 2002. *Africa Environment Outlook*. Nairobi, 2002.
- UNEPRisoe. 2013. UNEPRisoe CDM/JI Pipeline Analysis and Database, January 1st 2013. <http://www.cdmpipeline.org/>
- UNECOSOC 1997. Mainstreaming the Gender perspective into all policies and programmes in the United Nations System. <http://www.un.org/womenwatch/daw/documents/ecosoc1997.htm>
- UNIDO. 2011. Trade Capacity Building in agro-industry products for the establishment and proof of compliance with international market requirements in EAC. An Independent Evaluation of EAC. UNIDO project: TE/RAF/06/014.
- Vincent, K., Naess, L.O., and Goulden, M., 2010. National Level Policies versus Local Level Realities – Can the Two Be Reconciled to Promote Sustainable Adaptation? In O'Brien, K., Sygna, L. and Wolf, J. (eds) *The Changing Environment for Human Security: New Agendas for Research, Policy and Action*.
- World Bank. 2008. International Development Association and International Bank for Reconstruction and Development: Regional Integration Assistance Strategy for Sub-Saharan Africa. Document of The World Bank: Report No. 43022-AFR.
- World Bank. 2009. Project Appraisal Document on the Three Projects. Report No. 45313-AFR.

Annexe 1. Liste des personnes interviewées et leurs contacts

Date	Nom	Adresse
25 septembre 2012	Abebe Tadege	Expert en changement climatique, Centre de prévisions et d'applications climatiques de l'IGAD (ICPAC) atadege@icpac.net
9 septembre 2012 (via e-mail)	Brian Otiende	Coordonnateur du changement climatique, EAC. P.O. Box 1096, Arusha, Tanzania +255 764-146021 botiende@eachq.org; otiendeb@yahoo.com
11 septembre 2012	Mr. Julius N. Kabubi	Conseiller EAC – DRR P.O. Box 1096, Arusha, Tanzania +255 764-146021 juliuskabubi@yahoo.com
14 août 2012	Prof. Godwin Kowero	Secrétaire Exécutif, Forum Forestier Africain P.O. Box 00100, Nairobi
22 août 2012	Mr. Maloba	Directeur du Programme Corne de l'Afrique, Ministère des Affaires Etrangères, Nairobi, Kenya

African Forest Forum



Adresse:

African Forest Forum

P.O. Box 30677-00100 Nairobi GPO KENYA

Tel: +254 20 722 4203 Fax: +254 20 722 4001

www.afforum.org

